

Bulletin du Conseil communal

N° 9  **Lausanne**

Séance du 17 décembre 2019

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 décembre 2019

9^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 décembre 2019, à 18 h et à 21 h

Sous la présidence de Mme Eliane Aubert, présidente

Sommaire

Première partie.....	658
Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030. Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires. Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires ». Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »	
Rapport-préavis N° 2019/18 du 18 avril 2019	
Discussion	658
Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020. Réponse au postulat de M. Yves Ferrari « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2'000 W ». Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 »	
Rapport-préavis N° 2019/37 du 12 septembre 2019	
Discussion	662
Interpellation de Mme Sara Gnoni (Les Verts) : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans »	
Développement	670
Réponse de la Municipalité.....	671
Discussion	677
Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (3042 signatures) : « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! »	
Rapport.....	679
Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) et consorts : « La saga de l'Auberge du Lac de Sauvabelin »	
Développement	683
Réponse de la Municipalité.....	686
Discussion	689
Deuxième partie.....	693
Pétition du Mouvement de défense de Lausanne (3042 sign.) : « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! » Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) et consorts : « La saga de l'Auberge du Lac de Sauvabelin »	
Discussion – Reprise	693
Questions orales.....	701

Première partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Denis Corboz, André Mach, Laura Manzoni, Jean-Luc Masson, Vincent Mottier, Françoise Longchamp, Vincent Rossi, Romain Felli.

Membres absents non excusés : Anne Berguerand, Xavier de Haller, Benoît Gaillard, Sandra Pernet, Philipp Stauber.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Intentions de la Municipalité en matière de planification scolaire à l'horizon 2030

Demande de crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des bâtiments scolaires

Réponse au postulat de M. Julien Eggenberger et consorts « Planification des rénovations et constructions scolaires »

Réponse au postulat de M. Manuel Donzé « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées »

Rapport-préavis N° 2019/18 du 18 avril 2019

Enfance, jeunesse et quartiers

Discussion

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – J'aimerais soustraire un élément, car je fus induit en erreur par les notes de séance. En effet, j'ai mentionné la présence, lors de la deuxième séance, de mon collègue Pedro Martin, mais il n'était en fait pas là, cette mention est donc erronée, il faut la supprimer.

La discussion est ouverte.

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je dépose une motion d'ordre. En effet, nous avons reçu hier à 16h05 le rapport de commission sans qu'il ait été soumis aux membres de cette dernière. Je considère que la manière de procéder est scandaleuse, une sorte de politique du fait accompli, comme c'est souvent le cas avec la majorité de gauche. Le rapport ne reflète en rien les interrogations et les questions posées lors des quatre séances. Par conséquent, je demande le report de la discussion et du vote ; je souhaite aussi que le rapport soit soumis aux membres de la commission pour qu'ils puissent y apporter leurs corrections.

La motion d'ordre est appuyée par le nombre suffisant de voix.

Il est passé à la discussion sur la motion d'ordre.

M. Daniel Dubas (Les Verts) : – J'entends la demande de Mme Bettschart-Narbel ; en effet, nous avons reçu ce rapport bien tardivement. Toutefois, je pars du principe que de longs débats ont été menés et que tous les commissaires ont accès aux notes de séance extrêmement détaillées. De mon point de vue et de celui du groupe des Verts, nous avons suffisamment d'éléments pour mener cette discussion.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Je partage une partie des remarques amenées par Mme Bettschart-Narbel ; en effet, j'ai remis le rapport hier, en expliquant préalablement les raisons du retard. Toutefois, si je l'avais remis à ce moment aux membres de la commission, nous nous en retrouverions encore moins avancés. J'ai donc

fait du mieux possible avec les notes existantes, mais je conçois les remarques et les considère comme justifiées relativement au délai et au fait que le rapport n'entre pas dans les détails. Il s'agit d'ailleurs d'un point que j'ai relevé au moment où l'urgence a été demandée par la Municipalité, puisque les notes de séance ont été remises quelques jours avant le moment où le rapport devait normalement être rendu. Pour ma part, j'aurais également souhaité que les choses puissent être discutées dans les groupes et organisées sereinement.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Bien que nous n'ayons pas pu discuter de la proposition de Mme Bettschart-Narbel, il nous paraît que reporter le vote ne changerait probablement pas grand-chose, si ce n'est peut-être de mettre en danger le démarrage d'un certain nombre de travaux, qu'il s'agisse de réflexions ou des buts de mise en œuvre ; par conséquent, nous ne soutiendrons pas cette demande de report. En effet, de très nombreuses questions ont été posées pendant les travaux de commission, et j'imagine qu'il a été difficile de les synthétiser. La commission a eu le temps nécessaire pour accomplir son travail, et je rappelle que les conclusions ont été adoptées à l'unanimité. Je soutiens l'idée que nous conservions cet objet en urgence à l'ordre de ce soir.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Il est vrai que le fonctionnement de ce Conseil commence à devenir discutable. Cela doit faire au moins cinq ou six ans que j'entends parler du postulat Eggenberger. Ainsi, chaque fois que je réfère à une école, on me renvoie à ce postulat, comme une panacée qui réglerait tout dans les collèges lausannois. Et, soudain, trois jours avant ce Conseil, on nous annonce qu'on traite cet objet en urgence, alors que nous attendons cela depuis plus de six, voire sept ans ! Par conséquent, je propose que nous entamions la discussion, mais que nous ne passions pas au vote cette année, que cela soit plutôt le cas à la rentrée. Enfin, j'insiste sur le fait que ce mode de fonctionnement est passablement curieux.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – Je n'étais pas membre de la commission, mais je sais néanmoins que M. Rastorfer, en tous les cas d'après les éléments en ma possession, a travaillé dans des conditions peut-être pas tout à fait idéales. Peut-être que son rapport s'en est ressenti. A fortiori, comme l'a rappelé Mme Decollogny, établir une synthèse de tous les points abordés s'est sans doute avéré quelque peu compliqué. Dès lors, je rappelle qu'il s'agit d'un rapport de commission et non d'un « rapport de rapporteur », ce qui signifie, selon une logique implacable, qu'il appartient bien sûr aux membres de la commission de pouvoir s'exprimer sur ledit rapport. L'usage, la règle et la bienséance veulent que le rapporteur ou la rapportrice remette son rapport aux membres de la commission de façon à ce que ces derniers puissent communiquer leurs remarques. C'est sur ce point que je ne rejoins plus Mme Decollogny ; en effet, le rapporteur aurait pu prendre en compte les remarques des autres membres de la commission, ce qui aurait peut-être permis d'établir un rapport plus complet, ce qui nous autoriserait à nous déterminer. En conclusion, je vous invite, au nom du PLR, à prendre en compte la motion d'ordre de Mme Bettschart-Narbel.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Se prononcer par rapport à la demande de renvoi n'est pas forcément le rôle de la Municipalité, à tout le moins, pour un préavis répondant à un postulat datant de 2014, qui a été attendu jusqu'en 2019, un préavis publié au mois d'avril et dont nous demandions le traitement au mois de décembre. Dans ce contexte, je considère que le Conseil communal et la Municipalité peuvent se mettre d'accord sur le fait que la durée de traitement de cet objet tant par le Conseil communal que par la Municipalité reflète probablement l'importance du sujet et, en l'occurrence, la demande d'urgence déposée par la Municipalité vise aussi à pouvoir procéder à des appels d'offres pour les réfections prévues sur les bâtiments évoqués du collège de la Barre et de celui de Montoie.

M. Valentin Christe (PLC) : – Je ne vais jeter la pierre ni aux uns ni aux autres, puisqu'il semble que les responsabilités soient partagées quant au léger cafouillage qui entoure le traitement de cet objet. Je relève néanmoins que la dernière séance de commission s'est tenue le 1^{er} novembre 2019, c'est-à-dire il y a un mois et demi, alors que nous sommes

nantis d'un rapport en extrême urgence, voire à la dernière minute : c'est un peu gênant. Je rejoins dans ses propos le municipal, M. Payot, qui tend à montrer que la durée de traitement de l'objet montre son importance, tout comme ceux de Mme de Meuron et de M. Gaudard. Toutefois, à l'évidence, il faut relever un problème de fonctionnement du Conseil communal, quand nous devons soudainement traiter ce préavis en extrême urgence, alors même que les groupes politiques n'ont pas pu sérieusement entamer la réflexion sur le sujet. En effet, les séances de groupes servent à préparer les objets au sein du Conseil communal et le rapport de commission – sauf si les notes de séance sont divulguées par les commissaires à leur groupe respectif, ce qui n'est en principe par l'esprit de confidentialité de ces dernières – doit permettre à la discussion de s'ouvrir. En l'occurrence, on ne peut ici raisonnablement attendre des groupes qu'entre hier en fin de journée et aujourd'hui, ils aient pu tous procéder à la lecture attentive du rapport pour pouvoir mener un débat sain et honnête.

Ainsi, la teneur du règlement indique que le report du vote peut être demandé fort d'une majorité pour obtenir le renvoi de la discussion, différant en cela quelque peu de l'appréciation de mon collègue Gaudard ; il serait absurde de mener une discussion, alors que les groupes n'ont simplement pas pu honnêtement prendre connaissance du rapport de commission et de la complexité du rapport-préavis.

Par conséquent, dans un souci de cohérence, je vous recommande d'accepter tant le renvoi du vote que de la discussion, a fortiori quand le traitement de cet objet attend depuis six ans et demi, un mois et demi ne fera pas une grosse différence !

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Comme l'a dit mon collègue Christe, je considère effectivement que tant mener la discussion que voter est absurde.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Si j'entends bien les arguments de Mme Bettschart-Narbel et de M. Christe, la situation me paraît tout de même un peu confuse, même si je considère que dans le fond ils ont raison. Néanmoins, j'aimerais adresser une question extrêmement précise au municipal : si d'aventure, nous en venions à repousser le traitement de cet objet à après janvier, de combien seraient retardés lesdits travaux ? Ensuite, si je saisis le vice de procédure soulevé – et je m'adresse à la droite de cet hémicycle – sur le fond de l'objet, j'estime néanmoins que peu d'élus s'opposent à des rénovations de bâtiments scolaires. A l'aune de ce phénomène, réfléchissons par conséquent, afin que les chères têtes blondes de la ville de Lausanne puissent si possible étudier dans des établissements scolaires les plus performants et le mieux entretenus possible. Si j'entends qu'il s'agit d'une situation problématique, je demande à mes collègues de droite s'ils considèrent vraiment s'opposer à ce rapport-préavis. Le cas échéant, en effet, il s'agit d'en discuter ; or, s'il ne retourne que d'un problème de forme, alors nous pourrions peut-être faire amende honorable et traiter l'objet ce soir.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je ne répéterai pas les arguments déjà exposés ; toutefois, comme vous, j'ai été surprise de recevoir hier ce rapport qui n'a, à l'évidence, pas eu le temps d'être discuté au sein des groupes, alors que le but d'une discussion en plénum vise à ce que tous les conseillers communaux puissent prendre part à la discussion en connaissance de cause, ce qui n'est évidemment pas le cas, puisque peu d'entre nous ont eu le temps de le lire. Quel que soit le côté de l'hémicycle, la pratique implique qu'un rapport soit lu, peu importe le parti.

Ensuite, je remercie M. Brayer pour sa question, car je serais moi-même très intéressée de voir dans quelle mesure le report de la discussion retarderait les travaux. A ma connaissance, il s'agit de report de planification et non de construction. J'estime que la Municipalité pourrait sans attendre déjà procéder aux appels d'offres. En conclusion, nous soutenons le report de la discussion.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Monsieur Payot, je voudrais simplement vous rendre attentif au fait que les entreprises sont en vacances du 20 décembre au 6 janvier... envoyer des soumissions avant la fin de la semaine est illusoire.

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – La prochaine séance aura lieu le 14 janvier et, dans le cas où le préavis serait traité ce soir, cela permettrait de lancer l'appel d'offres dès le mois de janvier. La première échéance concerne le collège de Montoie pour lequel les travaux sont importants, motif pour lequel la Municipalité a demandé au mois de novembre à ce que cet objet soit traité en urgence. Contrairement à la pratique, il est néanmoins envisageable que la Ville ouvre les appels d'offres avant l'adoption du préavis avec la possibilité de pouvoir y renoncer dans l'éventualité d'un refus. Cette précaution permettrait à la Ville d'aller de l'avant et au Conseil communal de mener un débat sur le fond plutôt que sur la forme.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Nous pouvons bien faire amende honorable sur le rapport et la situation, mais en tant que commissaire, ayant siégé pendant huit heures, je n'y retrouve pas du tout le fond des débats, ce qui m'amène à m'en désolidariser. La fonction d'un rapport est de mâcher le travail des commissaires, qui ne sont pas présents en commission, et de permettre un travail de groupe. L'urgence m'interpelle davantage que la nécessité. En effet, trente ans de sous-investissement dans la rénovation des écoles sont à déplorer. En outre, nous avons attendu des années pour obtenir une réponse à ce postulat. Alors qu'il s'agit en comptant les vacances au pire d'un mois ou de deux semaines si cela débute en janvier. Dans ce contexte, un mois pour permettre la discussion dans les groupes ne me paraît pas une demande incroyable ni un frein au dossier de la rénovation des écoles.

Mme Thérèse de Meuron (PLR) : – En complément à l'intervention de M. Brayer, dont les propos indiquent que pour un vice de procédure, pour la forme, il n'est pas très raisonnable de renvoyer ce rapport-préavis. Or, je considère qu'il s'agit davantage d'un problème de fond – ce qui est ennuyeux. Les commissaires n'ont pas obtenu de réponse à toutes leurs questions, et ils expriment le besoin d'un rapport plus complet – bien que je sois consciente que M. Rastorfer ait travaillé avec des notes de séances qui ne lui ont pas facilité la tâche, nous ne lui jetons par conséquent pas du tout la pierre. Voter et travailler en l'absence de la totalité des éléments, quand de surcroît les groupes n'ont pas pu travailler sur ces questions fondamentales est peu opportun. En outre, si le prétexte de l'urgence nous amène à admettre n'importe quoi, alors je considère que notre travail n'est pas sérieux et que c'est un péché contre l'intelligence. Un péché que je ne commettrai pas ce soir. J'en commettrai sans doute d'autres, mais pas celui-là.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), rapporteur : – Lorsque Mme de Meuron s'est exprimée, j'ai pensé qu'elle allait proposer une motion d'ordre contre la motion d'ordre ! Nous discutons depuis suffisamment longtemps, mais sans envisager les perspectives pertinentes. Je ne vois aucun problème à soumettre le rapport en question, voire un différent, aux membres de la commission. Toutefois, il est reproché de façon contradictoire à ce rapport d'être à la fois trop long et trop court. Il peut être complété. Alors, il devrait être remis le 20. Les membres de la commission pourront travailler rapidement de façon à ce qu'au 20, les compléments puissent être apportés. Par ailleurs, les conditions de remise de ce rapport étaient difficiles pour plusieurs raisons, sans vouloir m'étendre sur ce point. Sur le fond du problème, au niveau du vote, une unanimité s'était dégagée au sein de la commission, même si cette dernière ne s'établissait pas forcément au niveau des intentions ou des motivations. Par conséquent, il faut pour mener la discussion en janvier, que ce rapport soit déposé le 20, c'est-à-dire vendredi.

Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Mme de Meuron n'aura sans doute aucun autre vice. Elle a en tous les cas la vertu de nous rappeler les règles qui prévalent à l'organisation de nos travaux. Les arguments exprimés par le PLR sont convaincants ; si nous nous trouvions dans la situation inverse, nous demanderions sans doute le report du vote. Par conséquent, nous estimons qu'il est important que les membres de la commission et les groupes puissent s'exprimer, de demander de potentiels compléments au rapport.

M. Alain Hubler (EàG) : – Ensemble à Gauche se ralliera à la position du PLR et du PS. Néanmoins, il m'a semblé comprendre qu'il était possible de lancer les appels d'offres dans les meilleurs délais, quitte à les interrompre ou à y surseoir après coup. Le problème

que présentent les bâtiments scolaires tient au fait qu'il faut les rénover lorsqu'ils sont exempts d'enfants, pendant les vacances scolaires d'été, par exemple. Si le report implique que les travaux ne peuvent être entrepris à l'été prochain, cela devient problématique. Par conséquent, je suis favorable tant à un complément au rapport qu'à des appels d'offres, s'ils permettent de respecter les délais.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Un observateur non averti nous trouverait sans doute totalement schizophrènes. Le vote était unanime, tout le monde était d'accord, mais nous voulons reporter la discussion et le vote. Je considère que l'avenir de nos enfants et l'entretien et le développement des bâtiments scolaires valent un report de la discussion pour que nous puissions décider en toute sérénité, plutôt qu'à l'arraché, la veille des fêtes de Noël. Raison pour laquelle je remercie M. Brayer et les autres de se rallier – oserais-je ce terme – à une forme de sagesse.

La discussion est close.

La motion d'ordre est acceptée par 69 voix contre 4 et 10 abstentions.

Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.

Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020

Réponse au postulat de M. Yves Ferrari « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2'000 W »

Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse, à l'occasion des JOJ 2020 »

Rapport-préavis N° 2019/37 du 12 septembre 2019

Sports et cohésion sociale

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

Mme Sara Gnoni (Les Verts), rapportrice : – Je tiens à remercier les membres de la commission pour leur flexibilité et leurs retours rapides sur ce rapport.

La discussion est ouverte.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Maintenant que la sérénité est revenue, je peux dire combien je suis heureux – et le PLR avec moi – que les JOJ aient lieu. Ils donneront à Lausanne un rayonnement que j'espère exceptionnel. Lorsque j'ai déposé en octobre 2010 un postulat demandant à la Municipalité « d'étudier l'opportunité de poser la candidature de Lausanne ensemble avec le canton pour l'organisation d'une future olympiade de la jeunesse », je ne pensais pas que ces 25 lignes donneraient naissance à un tel engouement ni à une telle organisation. Ainsi, j'adresse un grand bravo au Service des sports et à tous les acteurs qui ont permis de mettre sur pied un projet de candidature, qui cinq années plus tard, en juillet 2015, à Kuala Lumpur, lors de la session du CIO, se sont vu attribuer les Jeux d'hiver de la jeunesse pour 2020. Entre l'attribution et les JOJ, quatre années se sont écoulées.

Mettre sur pied une telle manifestation en quatre ans ne relève pas seulement de la prouesse, cela s'avère tout simplement exceptionnel. Ceux qui ont organisé des manifestations dans leur vie savent fort bien ce que cela implique ; je tire donc mon chapeau à toutes celles et ceux qui ont œuvré à cette organisation. Heureux, je le suis et je suppose que vous l'êtes aussi.

Quant à l'objet qui nous occupe aujourd'hui, je laisserai mon collègue Henchoz s'exprimer sur son postulat. Nous avons siégé vendredi 29 novembre. Le rapport devait être délivré au

plus tard le lundi, afin de pouvoir le mettre à l'ordre du jour des groupes et de nos trois mardis de décembre. Le rapport fut établi pendant le week-end, alors que nous avons attendu les notes de séance plusieurs jours. J'adresse un grand bravo à Mme la rapportrice pour son sprint et ses dribbles pour atteindre le but exigé par la commission : traiter ce rapport préavis avant que les JOJ ne commencent. On pourrait vous remettre le mérite du rapport le plus sportif de tous les temps !

Puisqu'il s'agit du domaine sportif, nous devrions aussi siffler un penalty à la Municipalité, qui a répondu au postulat hors des limites du politiquement correct, qui frise le carton jaune. En effet, ce genre de situations génère des problèmes. A l'avenir, je considère que nous devrions – et cela corrobore notre discussion de tout à l'heure – ne plus tolérer qu'une réponse à un postulat concernant une manifestation à venir traîne tant que plus personne ne peut réagir, car il est trop tard. Nous ne devrions tolérer qu'une commission siège en urgence tant et si bien que le rapport est écrit et envoyé aux commissaires avant que les notes de séance aient été remises.

Si je devais donner une couleur au rapport, je dirais : vert, voire vert foncé. Nous n'avons pu bénéficier que de quelques heures pour étudier le rapport sprint. A la première lecture, j'ai suggéré quelques ajustements, qui ont été pris en considération, tout comme l'a fait M. Company.

En préparant mon intervention, je pense que le chapitre 1a intitulé « timing de la réponse » ne correspond pas vraiment à l'esprit de la discussion ; mais sans notes de séances, il s'avère difficile de se forger une opinion objective. En fait, cela n'a pas trop d'importance, puisque le rapport-préavis a été majoritairement considéré comme bon par la commission, même si la plupart des commissaires a critiqué la réponse tardive de la Municipalité, qui nous a soumis le document en septembre, soit trois mois et demi avant le début des JOJ.

A la décharge de la Municipalité, quatre années pour organiser un tel événement constituent un délai très court, et les priorités des uns ne sont pas forcément celles des autres. Néanmoins, les réponses au postulat Ferrari ont convaincu 8 conseillers et conseillères sur 10, sauf les Verts qui n'ont pas été satisfaits et ont monopolisé les débats, ce que je regrette. Ces derniers ont déploré le manque de volonté écologique, mais sans évoquer « ce » qui manquait. Faire de phrases sans apporter de solutions, tout le monde peut le faire.

Au PLR, nous sommes donc convaincus que la Municipalité a fait tout ce qui était humainement en son pouvoir pour répondre aux demandes des Verts. Il faut rappeler que le Service des sports de la Ville de Lausanne n'est de loin pas le seul acteur de cet événement. En effet, il ne faut pas laisser de côté le CIO, le Canton, toutes les communes concernées, dont deux se trouvent en France, les différents transports publics, les CFF, les entreprises de logement, de *catering*, etc. Difficile en si peu de temps de maximiser les exigences vertes, tout au plus peut-on les optimiser ; à notre avis, c'est ce à quoi la Municipalité s'est employée. Enfin, le PLR soutiendra la conclusion 1 au postulat Ferrari, quant à mon collègue Henchoz, celui-ci vous donnera son avis.

M. Xavier Company (Les Verts) : – « Les Jeux olympiques les plus durables de l'histoire ». Tout est question de comparaison ! Comparé à Zoug, par exemple, Jouxrens n'est pas la commune la plus riche de Suisse. Cela ne fait pas des Jeux les plus durables de l'histoire, des Jeux durables en soi.

Contrairement à M. Pernet, je vais tenter de revenir sur les discussions de commission sans en violer le secret. La Municipalité nous a communiqué avoir fait tout son possible. Monsieur Pernet, quatre ans après votre demande d'organiser des Jeux, notre collègue a déposé une demande, en mars 2014, pour qu'ils soient durables ou ne soient pas. Plus d'un an plus tard, la Ville dépose son dossier de candidature, le postulat de M. Ferrari datant d'avant le dossier de candidature de la Ville. Toutefois, étonnamment, le principe de durabilité n'est aucunement mentionné.

On se dit alors que si ce n'est pas dans le dossier, les aspects environnementaux, sociaux, économiques relatifs à la durabilité auront quand même été intégrés dans la réflexion... Ils doivent y avoir pensé avant de déposer cette postulation...eh bien, que nenni ! Plus de deux ans et demi après le dépôt de candidature, en 2017, une commission de durabilité se forme soudain. Ça fait tilt ! Il faudrait donc une stratégie de durabilité... ce que demandait M. Ferrari trois ans plus tôt. Mais, plutôt que de se hâter, de prendre les choses en main, de se mettre en action, on choisit d'attendre encore un an, soit novembre 2018, avant de nommer un responsable durabilité. Quatre ans après la demande, un an avant les JOJ, on se décide enfin à engager quelqu'un pour réfléchir à la durabilité des Jeux ; or, ce projet se prépare depuis dix ans ! Et, ensuite, on veut nous faire croire que ce sont des Jeux durables – et cela figure dans les premières pages du préavis – que la durabilité figure au cœur des préoccupations. Par conséquent, la question suivante se pose : où et quand la durabilité se place-t-elle au cœur des préoccupations de l'organisation de ces Jeux ?

La durabilité doit constituer un fondement des événements que nous organisons ; et nous possédons des outils pour œuvrer de la sorte. En effet, il existe les normes ISO, le KITmanif de la Ville elle-même. Or, tout cela n'a pas été intégré. Pourquoi avons-nous attendu aussi longtemps simplement pour réfléchir à une stratégie de durabilité ? Finalement, pour parvenir à un constat d'échec qui implique d'avoir fait venir des *goodies* de l'autre bout du monde, fabriqués on ne sait dans quelles conditions ni selon quelles normes, mais c'est égal... la fête est belle ! Ce sont les JOJ ! Peu importe qui a souffert pour la fabrication des *goodies* que nous allons vendre à Lausanne, estampillés JOJ Lausanne, capitale olympique. Ou encore le *snow volley*, dont la Municipalité ne voulait pas, mais qui constitue une exigence du CIO... Une exigence du CIO dans l'événement où la ville est censée être la seule responsable, soit Lausanne En Jeux. On n'y met pas de veto, on ne se bat pas, pour qu'on n'ait pas de volley sur neige en plein centre-ville avec des raclures de glace apportées depuis Bulle... Je vous laisse imaginer l'absurdité de cette action ! Tout simplement parce que le CIO le veut ? Cela a été dit en commission et figure dans le rapport.

En outre, dans ce rapport-préavis, même ce que l'on présente comme durable est questionnable. Bien entendu peut être qualifié de durable ce qui restera après les Jeux, je pense notamment à la patinoire de Malley et au Vortex. Je ne mets pas en question l'utilité de ces infrastructures nécessaires à la ville. Elles ne sont pas pour autant durables ou totalement écologiques. Quid, par exemple, de la lumière, qui reste allumée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui dérange toute la population, et qui orientée vers le ciel, dérange toutes les migrations d'oiseaux, qu'en fait-on ? Tous les voisins se plaignent... mais ce n'est pas de la responsabilité de la Municipalité, puisqu'il ne s'agit pas du territoire communal. Même le Canton a abaissé les critères énergétiques du Vortex dans le cadre de sa réalisation.

Observation identique pour la compensation des émissions des vols empruntés par les athlètes pour venir en Suisse. Ce n'est pas la Ville qui est en charge, mais le CIO ! A fortiori, lorsqu'on se penche sur la question de ce que le CIO met en place pour compenser ses vols, on s'aperçoit qu'il délègue la question à Dow Chemical Company, multinationale américaine, géant mondial dans le domaine de la fabrication et la distribution de produits chimiques. Ce n'est pas une blague ! Ils sont en charge de la compensation carbone des vols pour les JOJ. Comment, où, quand, dans quelles proportions ? La réponse est : aucune idée. Mais il n'en demeure pas moins que ce sont les Jeux les plus durables de l'histoire...

Vous l'aurez aisément compris, ces Jeux ne sont, selon nous, pas durables, et nous ne pouvons nous satisfaire de quelques petits éléments pour mériter ce qualificatif. Raison pour laquelle, une partie de notre groupe refusera ce rapport-préavis. Toutefois, et je rejoins en cela M. Pernet, cela ne signifie pas que la Ville n'a rien tenté en termes de durabilité, surtout lorsqu'elle bénéficiait d'une marge d'appréciation.

En effet, dans le délai très court accordé au responsable durabilité – depuis que cette stratégie a vu le jour – on voit que le KITmanif a été repris sur tous les sites, que la

mobilité entre ces derniers a été très bien gérée au niveau des transports publics, qu'une égalité de genre entre les athlètes et les bénévoles a été respectée tout comme l'optimisation d'usage de l'infrastructure – un système qui a été largement présenté en commission –, que le concept My Food a été repris pour tenter d'intégrer un critère de localité et de durabilité, de végétarisme, dans la nourriture présentée sur les sites tout comme un abandon des plastiques à usage unique, des pailles notamment, sur les sites, mais principalement à Lausanne En Jeux, l'implication des enfants de la région, des communautés de migrants, des personnes en situation de handicap, un concept de respect, mis en place avec l'Université de Lausanne pour que les athlètes se respectent les uns les autres, car ce sont de jeunes athlètes qui vont atteindre de hauts niveaux et accomplir une carrière sportive ; il s'agit de leur fournir des outils pour qu'ils puissent respecter leur corps, loin des produits dopants. Cette liste non exhaustive permet de réaliser que le travail, qui a pu être accompli en deux ans seulement, est assez impressionnant.

Dans ce contexte, je remercie l'administration qui a fait de son mieux ; toutefois, il n'en demeure pas moins que le problème se fonde dans la conception de ces Jeux. En conclusion, c'est sur ce sentiment mi-figue mi-raisin ou plutôt mi KITmanif mi Dow Chemical qu'une partie de notre groupe s'abstiendra sur ce rapport-préavis.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Comme l'a dit mon éminent collègue, Jacques Pernet, mon intervention liée à mon postulat n'est pas liée au rapport Ferrari ; je ne m'attarderai donc pas sur ce dernier. Tout fut dit, et M. Company a monopolisé la discussion, une fois de plus...

Lors de l'examen du préavis, je relatais les avis d'institutions proches des personnes en situation de handicap et, pour mémoire, je cite leurs conclusions : « Après que deviendront ces bonnes intentions en regard de la réalité du terrain et des multiples contraintes posées à la gestion d'une ville dont les aspects financiers ne sont pas les moindres, c'est l'avenir qui nous dira si ce pari a un succès. » et, enfin : « La politique de handicap, pour être inclusive, ne peut se contenter de simples effets d'annonce et de discours sans lendemain. »

Mon postulat a été déposé le 7 octobre 2014. Sans doute mon initiative était-elle avant-gardiste par rapport à ce que laissait entendre la politique d'accessibilité universelle en devenir. Sans doute allait-il au-delà d'une faisabilité, si tant qu'il est vrai que les JOJ sont soumis aux règles instaurées par le CIO, alors que les Paralympiques le sont par le Comité international paralympique, dont le siège est à Bonn. Deux instances, qui sur le sujet, n'ont pas encore fusionné leurs actions.

Au terme d'investigations menées en Suisse, en Allemagne et en Autriche, via le comité Suisse Paralympique, la réalité a montré que le nombre des athlètes en situation de handicap entre 15 et 18 ans était peu élevé, voire trop peu. Ce concours de circonstances explique en partie, mais en partie seulement, le temps nécessaire à apporter une réponse à mon postulat. J'y vois les réserves émises précédemment quant à la mise en œuvre de la vision politique à l'accessibilité. Ce d'autant plus, si j'en fais comparaison, avec la diligence mise à traiter d'autres sujets de société. Ainsi, le chemin est encore long pour que la résolution adoptée par le Conseil communal le 2 octobre 2018 visant une société inclusive prenne tout son sens. En réalité, je constate que des efforts constructifs ont été accomplis par la Municipalité et son administration, puisque soucieuse de l'inclusion des personnes en situation de handicap, aux côtés d'une action promotionnelle de National Winter Games de Villars, qui se tiendra à Ouchy pendant les JOJ, dans la halle de curling, sous la forme d'un tournoi de curling en chaise, réunissant six à huit équipes. Je salue cette initiative tout en exprimant le souhait qu'elle ne se déroule pas dans l'ombre des JOJ et qu'elle bénéficie d'un soutien promotionnel adéquat, afin que la jeunesse réunie pour les JOJ reconnaisse en ce tournoi l'ouverture de Lausanne au sport handicap. En conclusion, je vous encourage à soutenir mon postulat.

M. José Martinho (CPV) : – Notre groupe accueille favorablement ce préavis ; en effet, malgré la discussion tardive en commission, il est important de reconnaître qu'un énorme

travail a été fourni par tous les partenaires dans le but d'intégrer la durabilité environnementale et d'ainsi prendre en compte le postulat de M. Ferrari. La durabilité est composée de trois axes : social, économique et écologique. Ces derniers sont développés dans le préavis. Bien entendu, tout est perfectible. Il convient toutefois de rappeler que le comité d'organisation des Jeux est aussi constitué par des représentants de la Confédération, du Canton, du CIO : la Ville ne dirige pas tout.

Concernant la réponse de la Municipalité au postulat Henchoz, ayant lui-même constaté le nombre trop bas de personnes en situation de handicap physique au sein de la classe d'âge 15-18 ans, notre collègue se dit lui-même satisfait des démarches entreprises en faveur des personnes touchées par un handicap, notamment l'organisation du tournoi de curling en fauteuil à Ouchy et l'engagement par la ville d'un coordinateur en matière d'accessibilité universelle. Nous vous invitons par conséquent à voter ce préavis, et que la fête soit belle à Lausanne durant le mois de janvier.

Mme Karine Beausire-Ballif (Soc.) : – Il est vrai que le délai de réponse aux différentes initiatives et interpellations des conseillers communaux peut constituer un motif de regret, mais il est peut-être tout aussi regrettable de ne s'arrêter qu'à cet aspect. En effet, Lausanne a pris le risque de cette candidature et a mis sur pied une manifestation exemplaire pour ces JOJ en plaçant le développement durable au cœur de ses actions. Le programme Lausanne En Jeux organisé avec le standard KITmanif, plateforme pour les manifestations responsables, permettra, par exemple, la gestion des déchets, l'approvisionnement en énergie renouvelable, la gratuité de toutes les activités, la réduction du gaspillage alimentaire. La mobilité au cœur du concept de transport Lausanne 2020 prévoit un recours important aux transports publics, en lieu et place des navettes habituelles, et ce, à des prix attractifs. Il est à relever également une part importante faite aux jeunes, puisque la gratuité des transports publics sera accordée à tous les écoliers vaudois prenant part au programme éducatif pour se rendre sur les différents sites.

Deux réalisations nouvelles de grande ampleur méritent une prise en considération particulière en constituant un héritage durable des Jeux, sous la forme du centre sportif Vaudoise aréna et le bâtiment Vortex qui offrira des logements pouvant accueillir plus de mille étudiants. Le groupe socialiste remercie la Municipalité, ses services et la direction du projet pour tout le travail accompli et vous invite à accepter ce préavis.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Concilier les intérêts et les exigences entre le CIO, la Confédération, le Canton et les communes n'a pas été une mince affaire. Il a fallu de la patience et de la diplomatie de toutes les parties pour arriver aux résultats d'aujourd'hui. Concernant la durabilité, objet de très nombreuses questions de la part des Verts, il est ressorti que la Ville en a fait un de ses principaux objectifs ; rien ne peut lui être reproché. Par contre, quel ne fut pas mon étonnement de voir les prétendus Verts utiliser des stylos jetables et des ordinateurs, dont la plupart des composants polluent l'environnement lors de leur extraction et de leur traitement. Le PLC recommande au plénum d'accepter le préavis et le postulat.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Ensemble à Gauche comme d'autres groupes regrettent le contexte de ce débat et le caractère tardif de ce rapport-préavis qui nous met quelque peu devant le fait accompli, notamment sur les enjeux de durabilité. En effet, il s'agit davantage d'un compte rendu que d'un postulat en vue de projets pour une politique future et, ainsi, on ne peut que donner notre avis sur ce qui a déjà été entrepris et non pas sur ce qui peut réellement être réévalué au vu de ce débat.

Toujours est-il que le débat sur les JOJ a eu lieu à plusieurs reprises dans ce Conseil et qu'Ensemble à Gauche a déjà eu l'occasion d'exposer ses critiques quant à l'organisation même de cet événement, critiques relatives tant du fait du caractère social discutable du CIO et des manifestations internationales, que du fait des problèmes écologiques qu'engendre cet événement. A ces occasions, Ensemble à Gauche s'est souvent trouvé isolé, notamment pour relever le caractère inéluctablement problématique sur le plan

écologique de ce type d'événements. En effet, pour le groupe Ensemble à Gauche, il existe une contradiction fondamentale à viser la durabilité à travers un événement d'ampleur mondiale comme celui-ci, si l'on s'accorde sur le fait que la durabilité impliquerait que cet événement ne contribue pas à accroître à son échelle bien sûr la crise écologique. Car quels que soient les efforts de la Municipalité – que nous pouvons en partie reconnaître à la lecture de ce rapport-préavis et par rapport aux autres éléments de la discussion – et les activités socialement et écologiquement pertinentes pouvant être organisées en marge de cet événement, il ne nous apparaît pas possible d'organiser les JOJ de façon écologiquement soutenable avec les moyens et les modèles dont nous disposons.

En effet, tout serait à revoir, depuis la façon de pratiquer certains sports, aux moyens de transport, en passant par la politique générale du CIO auprès des collectivités publiques qui organisent ces événements. Cela renvoie à l'évidence à des changements profonds qui dépassent très largement les prérogatives de ce Conseil et qui ne pourraient s'appliquer que pour ce seul événement ; toujours est-il que c'est cet événement même qu'il faut dès lors remettre en cause, si l'on veut poser la question du problème écologique lié à ce type de manifestations.

Ainsi, l'objectif du postulant et de l'interpellatrice est bien sûr louable et légitime, mais contradictoire d'avec le fait même d'organiser ces Jeux olympiques dans le contexte économique et politique actuel. En ce sens, il me semble que la posture des Verts relève davantage du discours que d'une bataille sur des éléments déterminants ; pour preuve, on en vient à relever l'absence de *goodies* écologiques alors même que c'est le fait même de l'organisation de cette manifestation dans les conditions actuelles qui apparaît comme contradictoire avec les objectifs visés et non pas de seuls petits éléments de détails, dont l'impact reste marginal par rapport à celui d'une telle manifestation. Contradiction aussi, lorsqu'on en vient à reconnaître la nécessité de certaines infrastructures, dont les plus énergivores, qui ont dû être mises en place pour cette manifestation. Aussi, la Municipalité dans son rapport préavis, livre un exercice d'autosatisfaction appliquant le principe du *greenwashing*. Je regrette de voir que dans les réponses au débat, ce soir, finalement, même les Verts tombent dans le piège, se fondant sur ces éléments de détail.

Par conséquent, il serait selon nous mensonger de prétendre que le coût écologique de cette manifestation pourrait être neutre, qu'elle pourrait s'organiser sans que cela ne contribue à alimenter la crise actuelle et ainsi à ne pas répondre à l'urgence actuelle. Quand bien même ce fût possible, il aurait été pour le moins discutable d'organiser un événement écologiquement soutenable avec un CIO responsable de catastrophes écologiques et sociales dans le cadre de toutes les manifestations principales qu'il organise avec les JO, qui ne sont pas de la jeunesse. Ainsi, parce que nous n'entrons pas en matière sur l'idée même que cette manifestation aurait pu être écologiquement soutenable, pensant que suivant cet objectif c'est la décision même d'organiser ces JOJ qui aurait dû être mise en cause, Ensemble à Gauche s'abstiendra sur ce rapport-préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Ces Jeux seront exemplaires ! Dans la concrétisation d'un retour à l'esprit olympique de base, « plus haut, plus loin, plus fort » mais dans la performance humaine et non plus dans le gigantisme des constructions aussi élevées qu'est leur coût et, hélas, trop souvent leur déficit. Nous saluons avec respect et enthousiasme l'alignement dans le temps, s'agissant de la construction du centre de Malley et du Vortex. A n'en pas douter, la venue des Jeux a été un élément sinon déclencheur à tout le moins accélérateur de l'édification de ces deux monuments appelés à durer au travers des générations à venir. Bien sûr, d'aucuns pourront toujours et sans trop se fatiguer chercher et trouver des poux dans la tonsure ! Par rapport à l'enthousiasme d'une région, d'une jeunesse, d'une population, ne boudons pas leur plaisir par quelques mesquineries de bas étage !

Mme Françoise Piron (PLR) : – Je constate qu'après avoir entendu de la part des Verts une liste des éléments qui étaient à leurs yeux non durables, nous avons également pu entendre la liste des éléments positifs. Je suis heureuse de constater que la liste des points

positifs est tout de même plus longue que celle des négatifs. Je salue toutes les personnes qui ont œuvré dans ce dossier depuis quatre ans.

M. Jacques Pernet (PLR) : – En réponse à M. Company, il est nécessaire d'indiquer qu'il ne s'agit pas des Jeux de Lausanne, mais des Jeux olympiques de la jeunesse qui se déroulent à Lausanne. C'est une distinction importante. Nous sommes nombreux à être actifs dans cette organisation. Si Lausanne constitue l'un des supports, il n'est pas unique. Au contraire de ce qu'avance M. Company, les Jeux ont été conçus sous l'angle de la durabilité ; en effet, en commission cinq documents nous ont été remis qui traitent de durabilité ou du bilan carbone. Quant à Dow Chemical, j'ignore si cette entreprise pense « écologie », mais j'imagine que c'est tout de même un aspect qu'elle doit gérer.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Conformément au postulat de M. Ferrari, la Municipalité devait fournir un rapport à joindre au dossier de candidature. Au deuxième semestre de 2016, quand je suis arrivé à la Direction des sports, il était trop tard pour répondre à ce postulat. Il a donc fallu traduire la réponse à la demande, non pas par un préavis d'intention, répondant peut-être à une urgence climatique, qui n'était pas forcément celle d'aujourd'hui, mais par un préavis de solution. Cela impliquait de lancer la machine d'organisation. Un comité d'organisation a été mis sur pied avec l'engagement d'un directeur.

J'ai oublié de saluer la présence dans la salle du chargé de la durabilité au comité des JOJ 2020, je l'en remercie.

Le postulat Ferrari – pragmatique et non fondamentaliste – posait des questions précises. Il demandait, par exemple, comment les athlètes et leurs accompagnateurs, en termes de durabilité, allaient être hébergés. La réponse est fort simple : l'Etat de Vaud, par sa caisse de pensions, a construit le Vortex, où seront hébergés tous les athlètes et leurs accompagnateurs. Ce bâtiment à haute technologie durable servira ensuite comme lieu de vie pour le campus universitaire de l'UNIL et de l'EPFL. Néanmoins, il est vrai qu'en termes de durabilité, nous n'allons jamais aussi vite que les Verts le voudraient. A Lausanne, d'ailleurs, le bâtiment du CIO est le seul qui atteigne ce que les Verts souhaiteraient.

Quant à l'hébergement des spectateurs, des organisateurs et des médias, ils logeront dans les différents hôtels de la ville de Lausanne et des alentours, ce qui est un bienfait pour notre économie locale. Ensuite, et pour la première fois dans l'histoire, le transport des athlètes et de leurs accompagnateurs s'effectuera en transports publics ; Mobilis et les CFF sont en charge de l'opération. Tous les comités font leur maximum pour obliger les fédérations à utiliser les transports publics.

Quant au transport des organisateurs et des spectateurs – il s'agit également d'une première – tous les élèves qui se rendront sur les sites le feront par les transports publics, qui pour cette occasion seront gratuits. Les spectateurs détenteurs d'un abonnement demi-tarif bénéficieront d'une carte journalière au prix de 10 francs, 20 francs pour les autres. Les médias devront aussi utiliser les transports publics, bien que certaines dispositions aient été prises pour que ceux qui doivent transporter du matériel puissent accéder différemment.

Quant aux infrastructures sur l'ensemble des sites, pour Lausanne, les nouvelles constructions sont le Vortex et de la Vaudoise aréna. Il a également fallu construire un nouveau *half-pipe* à Leysin pour que ce dernier ait les dimensions olympiques. En termes d'héritage, cela permettra à Leysin de devenir un centre romand de formation des skieurs qui pratiquent cette discipline. Pour Les Diablerets, vous avez suivi les débats sur les pistes de ski alpin, et des solutions ont été trouvées par l'implication des autorités cantonales. A la Vallée de Joux, un débat a porté sur la construction d'un bâtiment de rétention d'eau pour pouvoir fabriquer de la neige. Un accord a été trouvé avec Pro Natura.

Par ailleurs, le préavis prévoyait un tournoi de curling à Morges. Ce n'est que le 7 février 2018, que le Conseil communal de Morges a décidé de ne pas accueillir les Jeux

olympiques à Morges, et il a, dès lors, fallu trouver une autre solution, négocier avec Champéry : cela a pris six mois. En outre, le dossier de candidature prévoyait un anneau de vitesse à Dorigny. Peut-être s'agissait-il d'une incongruité, puisqu'il ne serait utilisé qu'une semaine par année. Par conséquent, il a été nécessaire de négocier avec St-Moritz pour mettre en place quelque chose de fantastique : un anneau de vitesse sur le lac gelé. Mais tout cela prend beaucoup de temps. Par ailleurs, nous n'avions pas non plus de tremplin de ski. Nous avons dû négocier avec une station qui en avait. En 2017 et 2018, nous étions occupés par des négociations qui tendaient à pouvoir organiser des compétitions sur des sites où les infrastructures existaient déjà et où l'impact serait le plus faible possible.

Pour Lausanne En Jeux, nous avons décidé de mobiliser tout le centre-ville, même si les commerçants de la place Palud n'ont pas consenti à notre demande. Quant à l'aménagement et au fonctionnement des stands, pour Lausanne En Jeux, la place Saint-François a été organisée selon les critères d'urgence relatifs à la définition actuelle avec une place qui n'accueillerait que des produits locaux, sans plastiques, avec des aliments fournis sans contenants. La Place centrale, Place des jeunes, elle, est organisée sans fumée et sans alcool... même si cela demeure un sujet à controverse. Sur l'approvisionnement, comme M. Company l'a relevé, il existe des points faibles, les *goodies*, par exemple. Vous avez pu voir que nous essayons de procéder différemment pour les manifestations que nous gérons entièrement. Le snow volley peut aussi être cité, même si au-delà des questions de durabilité, ce sont plutôt des questions de genre qui se posent. Sur les raclures de glace, il semble que M. Company soit mieux informé que moi, car je pensais qu'on les amenait de la Vaudoise aréna, mais il indique qu'elles viennent de Bulle. Cela montre que même le municipal ne connaît pas tous les détails de l'organisation. Sur la compensation des émissions de CO₂, elle incombe au CIO, et les déplacements en avion se compensent par des achats de certificats. Quant aux autres questions, vous pouvez observer que les réflexions ont été posées, mais que le rapport ne pouvait pas intégrer tous les éléments.

Pour conclure, j'aimerais remercier ceux qui ont utilisé les termes « pour que la fête soit belle », que Lausanne puisse montrer maintenant ses compétences. Vous l'avez constaté, nous avons organisé une fête qui met en valeur la culture, la gastronomie et l'initiation sportive. C'est dans l'ADN de la ville de Lausanne que de nous lancer et d'être actifs dans ces domaines. Les JOJ nous le permettent. Enfin, j'aimerais remercier toutes les personnes qui se sont engagées, les 6000 bénévoles qui se sont proposés, dont nous n'avons pu prendre qu'une partie. Moi aussi, j'espère que la fête soit belle !

La discussion est close.

Mme Sara Gnoni (Les Verts), rapportrice : – Pour la conclusion 1 visant à accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Ferrari, c'est-à-dire l'ensemble du préavis sauf le postulat de M. Henchoz, la commission l'a acceptée par 8 voix et 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est acceptée par 58 voix contre 4 et 22 abstentions.

Mme Sara Gnoni (Les Verts), rapportrice : Pour ce qui concerne le postulat de M. Henchoz, la réponse a été acceptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 2 est acceptée par 74 voix et 11 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/37 de la Municipalité, du 12 septembre 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Yves Ferrari ;
2. d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz.

Interpellation de Mme Sara Gnoni (Les Verts) : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans »

Développement

Les jeux olympiques de PyeongChang viennent de se terminer, et malgré les bons souvenirs des nombreuses médailles suisses, le bilan écologique de ces jeux ne peut pas être réjouissant: ces jeux qui étaient présentés sous un drapeau "durable" ont requis l'abattage de plus de 50'000 arbres dans une forêt ancienne et protégée. Dans le même esprit "durable", les prochains jeux de Pékin en 2022 présentent déjà à ce jour des dépassements de budget faramineux.

Plus proche de chez nous, le compte à rebours pour le début des JOJ 2020 à Lausanne a été déposé il y a peu de temps au Flon, nous rappelant que ce grand événement commencera dans moins de deux ans. Ces jeux ont également été présentés comme « responsables » et « à taille humaine » et qu'ils "s'inscrivent dans une vision durable, respectueuse de l'environnement (...) ». Un crédit de CHF 8 millions avec une garantie de déficit au Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) a été approuvé par le Conseil communal (Préavis N° 2016/21). En cas de dépassement de plus de CHF 100'000.- en faveur du COJOJ, un crédit complémentaire devra être sollicité par le biais d'un préavis.

Au vu des derniers développements concernant les infrastructures initialement prévues, et afin de mettre tout en œuvre pour éviter des jeux qui nous rappellent d'autres événements internationaux (cités ci-dessus) ou plus locaux (« Champions »), nous vous posons les questions suivantes à la Municipalité:

Aspects financiers:

- La municipalité est-elle impliquée dans le suivi régulier du budget des JOJ?
- Comment s'assure-t-elle qu'il est et sera respecté?
- La municipalité peut-elle informer ce conseil, à intervalles réguliers, de l'avancement des coûts engendrés par rapport au budget initial?
- Quelles précautions la Municipalité a-t-elle prises pour que la garantie de déficit octroyée ne devienne pas un gouffre?

Aspects environnementaux:

- Comment la municipalité s'assurera-t-elle que les impacts liés à l'organisation de ces jeux sur l'environnement seront réduits au minimum?
- Quand la municipalité a-t-elle l'intention de répondre au postulat de Monsieur Ferrari et consorts du 18 mars 2014 "Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W" ?

- ***Un rapport de durabilité selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative G4 Sector Disclosure "Event Organizers" est-il prévu?***

Gouvernance:

- A quels intervalles le COJOJ, dont font partie plusieurs membres de la municipalité, se réunit-il?
- L'association COJOJ a-t-elle mis en place un système de contrôle interne, et si oui lequel?
- Est-ce que les comptes de l'association sont audités régulièrement par un organisme indépendant?
- Est-ce que la Municipalité peut nous fournir les résultats de ces audits?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

«Les jeux olympiques de PyeonChang viennent de se terminer, et malgré les bons souvenirs des nombreuses médailles suisses, le bilan écologique de ces jeux ne peut pas être réjouissant : ces jeux qui étaient présentés sous un drapeau « durable » ont requis l'abattage de plus de 50'000 arbres dans une forêt ancienne et protégée. Dans le même esprit « durable », les prochains jeux de Pékin en 2022 présentent déjà à ce jour des dépassements de budget faramineux.

Plus proche de chez nous, le compte à rebours pour le début des JOJ 2020 à Lausanne a été déposé il y a peu de temps au Flon, nous rappelant que ce grand événement commencera dans moins de deux ans. Ces jeux ont également été présentés comme « responsables » et « à taille humaine » et « qu'ils s'inscrivent dans une vision durable, respectueuse de l'environnement (...) ». Un crédit de CHF 8 millions avec une garantie de déficit au Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse (COJOJ) a été approuvé par le Conseil communal (préavis N° 2016/21). En cas de dépassement de plus de CHF 100'000.- en faveur du COJOJ, un crédit complémentaire devra être sollicité par le biais d'un préavis.

Au vu des derniers développements concernant les infrastructures initialement prévues, et afin de mettre tout en œuvre pour éviter des jeux qui nous rappellent d'autres événements internationaux (cités ci-dessus) ou plus locaux (« Champions »), nous posons les questions suivantes à la Municipalité ».

Introduction

L'organisation des Jeux Olympiques – Jeux de la Jeunesse ou Jeux « classiques » – repose sur un double budget : celui des infrastructures et le budget d'exploitation des jeux à proprement parler. Le premier est l'affaire des collectivités seules qui ont en charge la réalisation des équipements liés aux jeux : équipements sportifs, autres infrastructures liées aux jeux (centre de presse, village olympique) et infrastructures générales (transports notamment). C'est le cas avec les Jeux de la Jeunesse (JOJ) 2020 qui ont impliqué la réalisation de divers équipements, à commencer par le village olympique (Vortex à Chavannes) et le centre de glace de Malley – Vaudoise aréna. Ces réalisations ont fait l'objet de plans de financement spécifiques, en relation avec l'utilisation des équipements après les jeux, aussi bien pour le Vortex que pour la Vaudoise aréna de Malley, où le financement a pu être mutualisé entre la Ville de Lausanne, de Prilly et de Renens, ainsi que l'État et les Communes de Lausanne Région.

Le budget des jeux à proprement parler fait l'objet d'un contrat entre les organisateurs et le Comité International Olympique (CIO). Il implique la participation financière du CIO et de différents niveaux institutionnels (Confédération, Canton, Villes) et intègre aussi des recettes privées (sponsoring) et des recettes commerciales. Le contrat signé avec le CIO implique que la ville organisatrice doit garantir la couverture d'un déficit éventuel sans

limite. Par ailleurs, le CIO prend en charge certaines prestations liées aux Jeux, mais ne faisant pas partie du budget de ceux-ci, notamment en ce qui concerne la production et la diffusion d'images.

Budget prévisionnel

Le dossier de faisabilité d'organisation de JOJ tablait sur un budget de CHF 36 millions.

Après l'attribution des JOJ 2020 à Lausanne, en juillet 2015, le dispositif d'organisation a été mis en place avec pour mission de délivrer les Jeux, selon les conditions définies. Cette tâche impliquait bien évidemment aussi le passage d'un budget prévisionnel et estimatif à un budget définitif ainsi que le suivi financier du projet. La structure de conduite financière et les procédures de contrôle seront détaillées ci-après.

Sur le plan financier, le budget a donc été affiné et adapté à la réalité de l'organisation d'une telle manifestation. Le travail d'adaptation a aussi bien concerné les postes de dépenses et recettes qui ont été consolidés que l'évolution de la structure du plan comptable qui a été considérablement modifiée, notamment de manière à pouvoir intégrer les prestations en nature, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Le budget d'organisation se présente désormais comme suit :

Recettes	Etat septembre 2019
Subventions et contributions des institutions	34'160'000,00
Ventes	915'000,00
Partenaires	1'720'000,00
Prestations en nature des partenaires	4'130'000,00
Autres et divers	640'000,00
Total des recettes	41'565'000,00
Dépenses	
Infrastructure et équipement des sites, épreuves, cérémonies	7'710'000,00
Village Olympique de la Jeunesse	3'040'000,00
Centre principal des médias	480'000,00
Personnel et bénévoles	10'360'000,00
Technologie	3'750'000,00
Programme éducatif et animations	1'440'000,00
Relais de la torche	510'000,00
Services médicaux et contrôle anti dopage	530'000,00
Nourriture et boissons	2'660'000,00
Transport	1'190'000,00
Sécurité	655'000,00

Publicité et promotion	4'150'000,00
Frais de fonctionnement (administration)	1'180'000,00
Activités et coordination pré-Jeux Olympiques de la Jeunesse	110'000,00
Sous-total	37'765'000,00
Réserve	3'780'000,00
Total des charges	41'545'000,00
dont valorisation prestation en nature sous forme d'activation	1'660'000,00
Total net	39'885'000,00
Bénéfice net	20'000,00

Un budget adapté et maîtrisé

Quatre ans après la décision d'attribution des Jeux à Lausanne et moins de six mois avant la tenue de la manifestation, le budget actuel se monte à CHF 41.5 millions, dont CHF 1.6 millions de prestations en nature, impactant aussi bien les recettes que les dépenses. Le budget net établi se monte donc à CHF 39.885 millions de francs. Le budget définitif est donc très proche du budget initial (écart de l'ordre de 10%), tenant pourtant compte d'une part du maintien de la réserve de CHF 3.78 millions pour divers et imprévus, dont au moins CHF 3 millions non entamés à ce jour, et d'autre part d'importantes évolutions de projets, inhérentes aux grandes manifestations :

- augmentation du nombre des participants attendus et présence élargie de compétiteurs. Cet accroissement sera toutefois limité par la mise en place de la venue des participants en deux vagues successives ;
- organisation d'épreuves supplémentaires (bob et luge à St-Moritz) ;
- prise en considération de dépenses nouvelles, initialement non planifiées, en particulier les charges liées à la retransmission des épreuves et, plus généralement, des frais technologiques ;
- augmentation des frais de sécurité et d'exploitation des villages du fait d'une dispersion des épreuves plus importante que prévu dans le projet initial ;
- coûts supplémentaires liés aux frais des bénévoles ;
- augmentation des projets liés au volet pédagogique ;
- renonciation à la billetterie : toutes les compétitions seront gratuites, à l'exception des cérémonies d'ouverture et de clôture ;
- renonciation à la contribution des communes – hôtes ;
- diminution du budget sponsoring, en raison des limites économiques du potentiel de l'opération et des règles sur l'agrément de sponsors potentiels.

Les recettes ont également été adaptées : le CIO a augmenté sa contribution dans une proportion significative ; le Canton allouera CHF 1 million supplémentaire. Par symétrie de l'effort, la Ville apportera une contribution analogue. La différence de ces montants additionnés avec la hausse des charges compense des variations de moindre importance d'autres recettes. Pour la Ville de Lausanne, cette contribution ne représente pas une charge additionnelle pour le budget 2019 dans la mesure où une provision correspondante a été validée dans les comptes 2017. Un crédit supplémentaire entièrement compensé sera

dès lors sollicité auprès du Conseil communal, dans le cadre des crédits supplémentaires 2^e série. Il convient en outre de saluer l'engagement du CIO en faveur du projet. La hausse significative de sa contribution à l'organisation de la manifestation a permis de limiter l'impact financier pour les collectivités organisatrices, sans compter les frais directs engagés, hors budget du Comité d'organisation, en particulier les frais de production audiovisuelle et de retransmission des épreuves sur la chaîne olympique qui contribueront à la visibilité des Jeux et au rayonnement de Lausanne.

Le budget actualisé peut donc être considéré comme consolidé et prudent. Outre la réserve pour divers et imprévus de CHF 3.78 millions indiquée ci-dessus, il présente un degré de certitude de plus de 98%. En effet, les seuls revenus aujourd'hui non encore confirmés à 100% se montent à environ CHF 690'000.- et concernent principalement les recettes de billetterie des cérémonies d'ouverture et de clôture, la revente de certains matériaux après les Jeux et les recettes provenant des produits dérivés.

Compte tenu de ces éléments et des mécanismes de suivi et de contrôle financier mis en place, les pouvoirs publics, avec un fort soutien du CIO, se sont donnés le maximum de garanties pour que l'équilibre budgétaire de la manifestation soit tenu et que les collectivités n'aient pas à activer leur garantie de déficit.

Le soutien financier en valeur et en services du CIO à l'édition des JOJ 2020 est le plus important jamais apporté avec un montant de plus de CHF 29 millions au total, dont environ CHF 10 millions intégrés au budget de la manifestation, tant en contribution financière qu'en prestations. L'appui du CIO comprend notamment :

- la prise en charge de l'hébergement et des repas de l'ensemble des athlètes et officiels de délégations demeurant aux villages olympiques de Lausanne et St-Moritz ainsi que sur les sites ;
- une contribution significative au programme d'éducation des athlètes proposé par Lausanne 2020, par l'UNIL et d'autres partenaires ;
- la conception et la fourniture du site web et des applications digitales en vue des Jeux ;
- la mise à disposition de plusieurs ressources de personnel qualifié au sien du Comité d'organisation ;
- la production télévisuelle des jeux et la distribution internationale des images ;
- un soutien significatif aux projets de communication et un apport de ressources qualifiées dans ce domaine.

Procédures et gouvernance financière

L'ampleur du budget de la manifestation et son caractère inédit ont incité le Comité exécutif, en collaboration étroite avec la Ville de Lausanne et l'État de Vaud à mettre en place un dispositif de suivi financier rigoureux.

Sur le plan de la gouvernance, le Comité exécutif et son bureau traitent du suivi financier lors de chaque séance. Ils se sont adjoints les services du chef du service d'analyse et gestion financière (SAGEFI) du Canton de Vaud. En outre, le contrôle des finances de Lausanne (CFL) établit un audit annuel intégrant un point consacré au budget et au suivi budgétaire des JOJ.

Le budget annuel est validé par le Comité exécutif et par l'Assemblée générale, organes où siègent des représentants de la Municipalité et de l'État de Vaud. En outre, chaque mois la Direction générale des JOJ et le SAGEFI évaluent les besoins en liquidité pour le mois suivant et les demandes de fonds sont effectuées sur cette base.

Sur le plan opérationnel, le Comité d'organisation s'est doté d'un directeur financier professionnel. Sous son égide, le suivi mensuel du budget des JOJ est préparé par la

Direction Générale des JOJ et revu chaque mois par le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) du Canton de Vaud. L'évolution des dépenses est présentée lors de chaque séance du bureau et du Comité exécutif. En termes de gestion opérationnelle, un suivi détaillé des postes de charges est effectué, notamment par comparaison du réalisé et du budget en fin de mois et par comparaison du réalisé et des engagements connus au regard du budget en fin d'année.

L'état actuel du budget ainsi que les procédures mises en place laissent penser à la Municipalité que les risques de l'opération sont réduits au minimum, clairement identifiés pour ceux qui subsisteraient et maîtrisés.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité est-elle impliquée dans le suivi régulier du budget des JOJ ?

Si la Municipalité n'est pas impliquée en tant que telle, ses représentants au Comité exécutif, le syndic, le directeur des sports et de la cohésion sociale ainsi que la directrice du logement, de l'environnement sont directement impliqués, au même titre que les représentants de l'État de Vaud et des autres entités représentées au sein du Comité exécutif. Le directeur des sports et de la cohésion sociale siège également au bureau des JOJ 2020. La Municipalité est régulièrement tenue au courant de la conduite du projet, et en particulier de ses aspects financiers.

Question 2 : Comment s'assure-t-elle qu'il est et sera respecté ?

Les informations transmises à la Municipalité par ses représentants ainsi que différentes instances de contrôle, y compris le CFL, permettent à la Municipalité de s'assurer du respect du budget dans les meilleures conditions possibles.

Question 3 : La Municipalité peut-elle informer ce Conseil, à intervalles réguliers, de l'avancement des coûts engendrés par rapport au budget initial ?

La Municipalité rappelle que l'organisation des Jeux est le fait d'une structure autonome qui n'appartient pas à l'administration communale. C'est cette association, dont sont membres la Ville, le Canton et Swiss Olympic, qui porte la responsabilité de l'organisation mais aussi de l'information sur les finances. La Municipalité peut relayer les informations dont la diffusion est validée au préalable par le Comité d'organisation. Dans cette mesure, la Municipalité estime avoir informé le Conseil au travers de la réponse à la présente interpellation.

Question 4 : Quelles précautions la Municipalité a-t-elle prise pour que la garantie de déficit octroyée ne devienne pas un gouffre ?

Même s'il n'est évidemment pas possible de donner une assurance à 100% et qu'il convient de rester prudent, la Municipalité estime que l'ensemble du dispositif décrit précédemment, à commencer par la qualité des projections, ainsi que les décisions prises en matière de financement devraient prémunir les collectivités publiques d'un risque de déficit.

Question 5 : Comment la Municipalité s'assurera-t-elle que les impacts liés à l'organisation des jeux sur l'environnement seront réduits au minimum ?

Les JOJ 2020 ont dès le départ souhaité faire une place de choix aux questions d'innovation et de durabilité dans le cadre de l'organisation de l'événement. Le Comité d'organisation des JOJ (COJOJ) a finalisé, avec le soutien de l'Université de Lausanne, la stratégie de durabilité des JOJ Lausanne 2020. Celle-ci se fonde sur les expériences accumulées lors des dernières éditions des JOJ d'hiver à Innsbruck, en 2012, et à Lillehammer, en 2016, mais également sur les éléments méthodologiques développés ces

dernières années, notamment les rapports de développement durable de la Global Reporting Initiative (GRI) et son supplément sur les événements.

Conformément aux prescriptions de la GRI, les principales parties prenantes de l'événement, soit le COJOJ, la Ville de Lausanne, le Canton de Vaud, Swiss Olympic et le CIO, ont été consultés en vue de déterminer les sujets clés les plus importants et les plus pertinents en matière de gestion durable de cet événement, sur la base d'une trentaine de propositions de thèmes issus du GRI dans les domaines de l'économie, du social et de l'environnement.

Sur la base de cette analyse, le COJOJ a déterminé les sujets clés sur lesquels il entend mettre l'accent en matière de durabilité. Un travail spécifique a été conduit, en lien avec les principaux partenaires de l'événement, en vue de mettre en œuvre des actions concrètes dans les domaines retenus. Ces « lignes forces et propositions concrètes » ont été publiées en septembre 2018. Cet outil permet au Comité exécutif d'avoir un suivi régulier sur les réalisations accomplies en matière de durabilité d'ici au déroulement des JOJ. Le préavis N° 2019/37 répondant au postulat de M. Yves Ferrari, déposé le 18 mars 2014, fournit de plus amples renseignements.

En outre, le Comité exécutif a mis en place un Conseil de l'innovation et de la durabilité, entité composée de spécialistes de ces domaines, qui se réunit une à deux fois par année, et qui a un rôle consultatif en vue de conseiller et offrir un regard critique sur le dispositif mis en place par le COJOJ en matière de durabilité.

Question 6 : Quand la Municipalité a-t-elle l'intention de répondre au postulat de M. Yves Ferrari et consorts du 18 mars 2014 « Des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... Un pas de plus vers la société à 2'000 W. » ?

La Municipalité a répondu à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis N° 2019/37 adopté le 12 septembre 2019.

Question 7 : Un rapport de durabilité selon les lignes directrices du Global Reporting Initiative G4 Sector Disclosure « Event Organizers » est-il prévu ?

Oui, comme l'indique la réponse à la question n° 5.

Question 8 : A quels intervalles les COJOJ, dont font partie plusieurs membres de la Municipalité, se réunit-il ?

Le Bureau du COJOJ se réunit une fois par mois, alors que le Comité exécutif se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent mais au moins quatre fois par année.

Question 9 : L'association COJOJ a-t-elle mis en place un système de contrôle interne et, si oui, lequel ?

Le système de contrôle interne de l'association a été documenté et aborde les chapitres suivants :

- présentation du projet ;
- structure de Lausanne 2020 ;
- documents clés ;
- réunions importantes ;
- séparation des tâches ;
- séparation des tâches par processus : achats, salaires, comptabilité et trésorerie ;
- compétences financières ;
- analyse des risques.

Le règlement de fonctionnement, validé par le Comité exécutif, définit les exigences en termes de séparation des tâches et des compétences financières, liées à la gestion des comptes et de la trésorerie.

Une revue des risques est en outre régulièrement effectuée avec le CIO, via les réunions suivantes :

- technical meeting mensuel ;
- project review trimestrielle ;
- commission d'évaluation bisannuelle.

Question 10 : Est-ce que les comptes de l'association sont audités régulièrement par un organisme indépendant ?

Les comptes de l'association sont audités tous les ans par le CFL (contrôle restreint). Le rapport d'audit sera finalisé au 31 décembre 2019.

Question 11 : Est-ce que la Municipalité peut nous fournir les résultats de ces audits ?

Conformément à l'article 21 alinéa 3 de la directive du CFL, le rapport d'audit établi par le CFL est accessible aux membres de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Le rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint est destiné à l'assemblée générale du COJOJ. Ce rapport est propriété du COJOJ qui doit décider quelle diffusion il entend lui donner.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Sara Gnoni.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 12 septembre 2019.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Discussion

Mme Sara Gnoni (Les Verts) : – Veuillez m'excuser de ne pas avoir pris mes notes à la craie sur une ardoise, mais sur un ordinateur fabriqué en Chine, et de venir un peu comme une rabat-joie après le discours du municipal, parce que je fais partie des gens qui, comme cité dans le préambule du préavis, vont jusqu'à remettre en question l'organisation même de ce type d'événements, des Jeux, qui par leur taille, le déplacement des personnes, le développement d'infrastructures sur des sites parfois protégés sont à mon sens – et je m'exprime en mon nom propre – une aberration en soi, alors que nous faisons face à une crise environnementale et climatique sans précédent.

Cela étant dit, et puisque nous nous trouvons à quelques semaines de l'ouverture, je remercie la Municipalité pour ses réponses à mon interpellation, quelque peu tardives, il est vrai. En complément aux réponses, j'aurais aimé savoir de la part de la Municipalité comment sera réparti l'excédent auquel nous nous attendons très probablement, vu que nous espérons ne pas utiliser les quelque 3 millions en réserve. L'excédent pourrait-il être reversé à la Ville plutôt qu'au Canton, à la Confédération ou au CIO, qui sont beaucoup mieux lotis que nous en termes financiers ?

Par rapport à la troisième question, plutôt que de nous informer juste avant le début des Jeux par le préavis auquel vous référez, il aurait été opportun de communiquer de manière régulière avec le Conseil communal par des notes sur l'avancement du projet afin que nous eussions pu être informés et rassurés sur la bonne tenue et le bon suivi du budget.

Finalement, à la cinquième question, il est plus que regrettable de lire qu'on a réservé une place de choix aux questions de durabilité. En effet, la durabilité ne doit pas « avoir » une place privilégiée, car elle doit faire partie de toutes les décisions prises. Cela fait une immense différence qui montre, hélas, qu'un énorme travail reste encore à accomplir dans

la compréhension de ce que durabilité signifie concrètement. Comme mon collègue Xavier Company l'a dit, il a été procédé à de grandes annonces, Jeux durables, Jeux à taille humaine ... le terme même qui avait été utilisé à Pyeongchang... on voit bien quel a été le résultat.

Comme je l'avais indiqué en commission, si une ville comme Lausanne, avec les moyens que nous avons n'arrive pas à mettre en place des Jeux exemplaires, neutres en carbone, en utilisant des énergies 100 % renouvelables, en proposant une alimentation végétarienne, locale, de saison, zéro déchet sur tous les sites, alors je considère que nul n'y arrivera jamais ; alors, j'aimerais qu'on cesse d'utiliser l'expression : les Jeux les plus durables de l'histoire. De plus, de par leur impact, de par la distribution mondiale de l'information, du fait que nous communiquons avec des jeunes, ces Jeux auraient pu être l'occasion de communiquer sur toutes les actions, par le biais d'indicateurs, tout au long de la préparation de l'événement, pendant et après pour inculquer toutes ces bonnes pratiques, pour atteindre le zéro carbone, zéro déchet, une alimentation responsable, un habillement responsable. Je pense que les Jeux auraient constitué un bon support. Nous sommes à quelques semaines du coup d'envoi, nous en prenons note et nous remercions la Municipalité et toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de ces Jeux.

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Le risque des réponses aux interpellations réside dans le fait qu'entre le moment où l'on écrit et celui où on répond, il se passe un certain temps...et les chiffres changent. Par conséquent, ceux qui sont valables pour les réserves au budget des Jeux sont ceux que vous avez lus dans *24 heures*, il y a une dizaine de jours. Aujourd'hui, potentiellement, la réserve du budget pour des événements exceptionnels s'élève à 2,5 millions de francs. Bien entendu, cette réserve a pour fonction d'assumer divers et imprévus, des fonds publics à engager en toute urgence. Je cite à nouveau l'exemple donné en commission : en 2012, à Innsbruck, il a neigé les trois premiers jours. Cela a coûté 600'000 francs supplémentaires de déneigement. C'est un risque à courir et pourrait nous concerner : trop ou pas de neige !

Normalement, nous travaillons sur ce budget en compensation, et le comité des Jeux doit faire de même. Bien sûr, la règle d'utilisation dépend du comité exécutif. Le cas échéant, la répartition du bénéfice peut se faire de deux manières : soit, comme dans tous les JOJ, en finançant des opérations « héritage ». Dans ce cadre, cela signifie permettre un héritage sous la forme, par exemple, d'un soutien aux jeunes sportifs d'élite ou à des infrastructures permettant à de jeunes mineurs non accompagnés ou à des personnes porteuses de handicaps de pouvoir développer leur activité sportive. Par conséquent, une partie pourrait être utilisée pour l'héritage et, s'il y a un bénéfice, il sera réparti proportionnellement à ce que chacun a engagé : 1 million pour le Canton, 1 million pour la Ville et 800'000 francs pour Swiss Olympic.

Quant aux Jeux les plus durables, je conçois que cela ne soit pas le cas pour les Verts et, comme le dit M. Company, parler de Jeux olympiques durables est peut-être un non-sens en soi. Par contre, il s'agit des Jeux les plus durables parmi tous ceux qui ont eu lieu jusqu'ici. Bien entendu, j'ignore quel était le bilan carbone aux Jeux d'Olympie... ! Il n'en demeure pas moins que les JOJ 2020 sont des Jeux modernes, un héritage pour le CIO, car dorénavant ils demanderont aux organisateurs de travailler selon notre méthode, y compris avec la nouveauté constituée par le système des différentes vagues. Le CIO présent à Lausanne teste aussi des nouveautés permettant aux compétitions de se passer de la meilleure manière possible.

Pour terminer, vous avez signalé l'engouement des enfants qui est exceptionnel. Nous avons proposé aux classes une initiation sportive, une animation éducative et une visite à une compétition. 85 % des classes se sont inscrites : ce sont plus de 90000 élèves qui participeront. Le CIO nous envie. Ce dernier indique que cela a été rendu possible grâce à l'excellente organisation.

Enfin, en réponse à M. Henchoz, un élément nous tenait tous à cœur : faire en sorte d'associer les personnes porteuses d'un handicap, puisqu'ils n'y pas de jeux de la jeunesse paralympiques. Ainsi, ont été mises sur pied une compétition de curling à Ouchy et des compétitions de ski handicap à Villars ; à Lausanne En Jeux, nous venons d'affiner un programme superbe, avec PluSport et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF). (*Un document est projeté.*) Un stand à Lausanne En Jeux accueillera toutes les personnes en situation de handicap, et elles pourront participer à toutes les activités. Cela aura lieu pendant les périodes scolaires, le mercredi après-midi et le week-end. Avec le soutien des associations, nous avons réfléchi et procédé à des adaptations pour le ski de fond, la grimpe, le curling, le patin à glace. Nous avons essayé de faire le maximum. A ce jour, 74 élèves venant d'écoles spécialisées et 29 personnes en situation de handicap venant des écoles ordinaires se sont inscrits. Toutes et tous appellent à faire de la publicité pour encourager toutes et tous à se rendre à ces événements.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – En un mot : merci !

La discussion est close.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation Mme Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (3042 signatures) : « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! »

Rapport

Présidence : Graziella Schaller

Membres présents : Anne Berguerand, Quentin Beausire, Gianfranco Gazzola, Christine Goumaz, Anita Messere, Pierre Oberson, Françoise Piron, Paola Richard-De Paolis, Sara Soto

Membres excusés : Xavier de Haller, Laura Manzoni

Représentant·e·s de la Municipalité : Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, environnement et architecture (KEA); Mme Marianne Baudat (responsable organisationnel Logement et gérance); M. Franco Teodori (architecte)

Invité·e·s : M. François Mercanton, président Mouvement de Défense de Lausanne (MdL)

Notes de séance : M. Frédéric Tétaz (que nous remercions vivement pour les notes de séances).

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville de Lausanne

Date : 22 octobre 2019

Début et fin de la séance : 18h-19h42

Discussion préalable

Dans le cadre de la discussion préalable, les commissaires discutent de la question de savoir si le Conseil Communal a la compétence, comme semblent le souhaiter les pétitionnaires, « d'invoquer l'effet suspensif » afin de stopper la destruction de l'Auberge du lac de Sauvabelin. A ce sujet, un commissaire relève qu'il paraît douteux que le Conseil Communal dispose d'une telle compétence, dans la mesure où ce n'est en général qu'en cas d'opposition à un permis de construire qu'un tel effet suspensif est octroyé. Toujours à ce sujet, une commissaire relève qu'il n'y a pas de limite aux demandes formulées dans le cadre d'une pétition. En outre, la commissaire relève que le texte de la pétition lui-même ne fait pas mention de cette question et que les pétitionnaires s'y réfèrent uniquement dans la lettre d'accompagnement adressée au Conseil Communal. En définitive, elle considère que la pétition est dès lors tout à fait recevable, dans la mesure où elle demande que le Conseil Communal s'oppose à la démolition de l'Auberge du lac de Sauvabelin et, de ce fait, respecte la volonté émanant de la démarche participative mise en œuvre par la Municipalité.

Une commissaire relève que le nombre de signatures de cette pétition (1'108 signatures), n'est pas particulièrement élevé, dans la mesure où ces signatures ont également été récoltées « online ».

Une autre commissaire est gênée par le fait que les pétitionnaires font état d'une « source sûre » selon laquelle l'auberge en question était rentable sur le plan financier. Elle souhaite connaître l'identité de cette source.

Une autre commissaire va dans le même sens en souhaitant que les pétitionnaires indiquent l'identité des personnes s'étant proposées pour reprendre l'exploitation de cette auberge.

Enfin, un commissaire relève que ces questions pourront être posées aux pétitionnaires directement et propose qu'il soit passé à leur audition.

Audition des pétitionnaires en présence des représentants de la Municipalité

Après explication du déroulement de la séance aux pétitionnaires par la Présidente de la commission, M. Mercanton expose l'historique du lieu en rappelant que la société de développement de Lausanne, créée en 1885, a fait construire le lac artificiel de Sauvabelin ainsi qu'un pavillon, qui deviendra plus tard le restaurant, puis l'auberge du parc de Sauvabelin. Il indique également que c'est en 1984 que la ville de Lausanne devient propriétaire des lieux. Il expose que le lieu, vu comme un ensemble et pas seulement les bâtiments, est classé en note 2 et rappelle que, dans le cadre d'un préavis 2013/62, la ville prévoyait la remise en état du lac, de la pinte et de son auberge.

Il indique également qu'une consultation a été menée auprès de la population et que 400 personnes sont venues sur place et ont donné leur avis dans ce cadre.

Il relève que dans le cadre des questions posées dans cette consultation, seule une personne s'est dite favorable à la destruction de l'auberge. M. Mercanton indique également que la Municipalité leur a expliqué que la démolition de l'auberge était justifiée par la présence d'eau dans la cave depuis la remise en état du lac artificiel. Ces infiltrations d'eau seraient, selon lui, dues à la destruction d'un mur.

Il rappelle en outre que plus de 3'000 personnes ont signé cette pétition et que la collecte des signatures a été très facile. M. Mercanton expose également que l'ancien tenancier de la pinte et de l'auberge, de 2002 à 2014, lui a indiqué que l'auberge était financièrement rentable. Il expose que le MDL a approché les sociétés de développement Sallaz-Vennes et de Chailly-Béthusy au sujet de la reprise du lieu.

En définitive, M. Mercanton explique que le MDL propose de restaurer l'auberge, dans le cadre d'un travail participatif. L'idée serait de transformer ce lieu en une sorte de refuge plutôt qu'un restaurant, de sorte que cet espace deviendrait d'utilité publique et pourrait être

contrôlé. Il mentionne la possibilité que la ville cède cet endroit aux sociétés de développement intéressées, contre 1 franc symbolique.

Questions aux pétitionnaires

A la demande d'une commissaire, M. Mercanton expose qu'il ne sait pas si le bâtiment de l'auberge en lui-même est répertorié à l'inventaire et, cas échéant, quelle est sa note et indique avoir fait une demande à ce sujet, sans avoir obtenu de réponse. Il relève toutefois que l'auberge est notée sur ISOS.

Mme la Municipale Natacha Litzistorf précise que l'auberge a été beaucoup transformée, ce qui a selon elle considérablement altéré sa valeur patrimoniale.

Une commissaire indique être dérangée par le fait qu'un texte de dix lignes a été soumis pour signature, et que, par la suite, les pétitionnaires reviennent vers le Conseil Communal avec des propositions qui n'ont pas été incluses dans le texte soumis à signature. La même commissaire souhaite connaître la « source sûre » mentionnée dans la lettre d'accompagnement de la pétition et relève que 100 personnes ont participé à la démarche participative et que ces résultats sont donc peu représentatifs.

Pour répondre à ces questions, M. Mercanton expose que l'ancien tenancier de l'auberge a payé, entre 2002 et 2014, un loyer de CHF 11'500.- par mois et qu'il croit savoir que l'auberge faisait plus d'1 million de chiffre d'affaires par année. C'est sur cette base qu'il juge que l'exploitation des deux établissements était rentable sur le plan financier. Il ajoute que le repreneur de l'auberge voulait faire des transformations qui lui auraient été refusées par la Ville et que, suite à cela, l'auberge n'aurait jamais réouvert. Il précise également que ce ne sont pas 100 personnes mais 400 qui ont été consultées.

Une autre commissaire demande des précisions à la Municipalité sur les motifs qui ne permettraient pas la rénovation de l'auberge concernée.

Pour répondre à cette question, Mme la Municipale Litzistorf explique que ce n'est pas par plaisir que la Municipalité a pris l'option de déconstruire ce bâtiment et que les services concernés ont étudié la faisabilité des options présentées par les pétitionnaires. Mme la Municipale rappelle que cette auberge ressemblait à un chalet en 1907 et que si le bâtiment était resté en l'état, la Municipalité aurait pris une autre décision le concernant. Mme la Municipale qualifie les rénovations faites durant le XXe siècle d'outrage et considère que ces travaux ont dénaturé considérablement le bâtiment. Elle expose également que le bâtiment forme un obstacle entre la nouvelle place de jeu et le lac, en particulier depuis sa renaturation. Elle explique que certains utilisateurs de la place de jeu souhaitent aujourd'hui un équilibre différent. Les pétitionnaires ajoutent que la présence d'eau dans la cave serait due à la renaturation du lac. Cette appréciation n'est toutefois pas celle du service des parcs et domaines.

Mme la Municipale rappelle que les travaux de rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment avaient été estimés à 1.8 million de francs et précise que l'avis de l'ancien exploitant doit être pris avec retenue, dans la mesure où ce dernier se prononce en quelque sorte en qualité de « juge et partie ». Enfin, Mme la Municipale indique que les potentiels exploitants intéressés par la reprise du site estiment que les installations ne sont pas compatibles avec l'exploitation d'un établissement public.

A la demande d'une commissaire Mme la Municipale indique que l'auberge n'est aujourd'hui pas squattée.

Les pétitionnaires indiquent avoir demandé plusieurs fois des chiffres sur les coûts de rénovation mais n'avoir jamais obtenu de détail à ce sujet.

Pour répondre à une commissaire qui s'interroge sur l'opportunité de céder à une société de développement l'exploitation du lieu contre 1 franc symbolique, Mme la Municipale Natacha Litzistorf explique qu'il est en effet parfois possible de céder des droits distincts et permanents ou de prêter gracieusement un site, mais que dans l'état actuel du bâtiment,

cela n'est pas possible. Elle rappelle à ce sujet qu'il y a des normes à respecter et que le respect de ces normes demande des investissements considérables dans les cas d'espèce.

A l'examen des photos du lieu présenté par les représentants de la Municipalité, une commissaire constate que figure une esplanade ainsi qu'un petit chalet et demande des précisions sur les coûts de restauration et de remise en l'état initial, du bâtiment de l'auberge.

Mme la Municipale en charge indique que la Municipalité souhaite, dans le cadre de ce projet, retrouver une ambiance de « guinguette » et une parcelle arborée. Elle explique que les gens souhaitent pouvoir amener leur propre pique-nique en profitant de tables et de chaises, tout en conservant la possibilité de consommer dans l'établissement public voisin.

Une commissaire relève que la démarche participative a mis en lumière le besoin de deux types de restauration complémentaire et que cela ne serait pas respecté si l'auberge était déconstruite.

A la demande d'un commissaire, les pétitionnaires indiquent avoir formé opposition au projet de la Municipalité. Ce même commissaire relève que les résultats de la démarche participative sont interprétables et que l'on ne peut pas en déduire, comme le font les pétitionnaires, que la majorité des gens est opposée à la destruction de cette auberge. En effet, toujours selon ce commissaire, nombre de personnes consultées forment le souhait de voir cet endroit transformé de manière radicale.

Une commissaire s'inquiète du projet de la Municipalité qui, selon elle, pourrait ressembler à Vidy et présente au moment de la commission une photo de l'état des tables de pique-nique de Vidy, brûlées.

Les pétitionnaires regrettent que chaque fois qu'un bâtiment n'est pas aux normes il soit proposé de le détruire, ce qui est, selon eux, également le cas à chaque fois qu'une importante transformation est opérée sur un bâtiment, qui ne conserve dès lors plus son caractère patrimonial d'origine.

Pour répondre à une commissaire, les pétitionnaires précisent que le lieu est accessible aux personnes à mobilité réduite. Les pétitionnaires précisent également qu'il serait possible d'installer une terrasse du côté de la place de jeu, ce qui constituerait une alternative pour permettre de conserver à la fois l'auberge et répondre aux attentes des parents, utilisateurs de cette place.

Audition des représentants de la Municipalité hors présence des pétitionnaires

La Municipale en charge précise que le mobilier prévu sur la place aménagée n'est en rien comparable avec celui de Vidy et que le matériel serait rangé en soirée. Elle rappelle une fois encore que la Municipalité n'a pas pris cette décision par plaisir. Mme la Municipale Natacha Litzistorf rappelle que les pistes évoquées par les pétitionnaires ont été analysées par la Municipalité. La rénovation de l'auberge en l'état n'aurait selon elle aucun sens sur le plan patrimonial. En outre, le chalet, dans sa forme de 1907, serait quasiment impossible à retrouver, tant sa substance a été altérée au cours des différentes transformations.

Mme la Municipale relève également que la population est attachée au patrimoine global du lieu et pas forcément à l'auberge elle-même.

Une commissaire relève que, contrairement à ce qui a été indiqué par les pétitionnaires, et expérience faite pendant sa période de mobilité réduite, l'auberge ne permettrait aujourd'hui pas un accès aux personnes à mobilité réduite.

Délibérations de la Commission des pétitions

Une commissaire relève qu'elle aurait souhaité obtenir des précisions de la Municipalité quant à l'impossibilité d'une rénovation et au sujet des coûts d'une telle démarche. Un autre commissaire relève que lorsque la commission hésite, il convient en principe de renvoyer la pétition à la Municipalité pour rapport-préavis. Une autre commissaire acquiesce.

Un commissaire préconise toutefois le renvoi à la Municipalité pour étude et communication, dans la mesure où il estime que le chalet sera vraisemblablement détruit avant que le conseil n'ait à traiter un éventuel rapport-préavis. Il considère également que la Municipalité en place a démontré, notamment en sauvant certains édifices, une sensibilité pour la conservation du patrimoine lorsque celle-là est possible et raisonnable.

Une autre commissaire estime que les motivations de la Municipalité pour certains projets sont floues et qu'il est du devoir du conseil communal de les vérifier.

Le compte-rendu de la consultation du 18 novembre 2017 auprès de la population et des usagers, ainsi que des sondages papiers et électroniques, pour imaginer le futur des établissements publics du lac de Sauvabelin est annexé au présent rapport.

Conclusion de la commission : Par 2 voix pour étude et communication, 7 voix pour rapport-préavis et 1 abstention, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art. 73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) et consorts : « La saga de l'Auberge du Lac de Sauvabelin »

Développement

Ce n'est pas une histoire fictive qui fait cette interpellation mais au contraire qui connaît de nombreux épisodes et/ou rebondissements. La saga de l'Auberge de Sauvabelin en est une qui suscite une part d'émotion certes mais surtout d'interrogations quant à la manière dont son processus a été conduit. Pour bien comprendre cette saga figurent ci-après la chronologie des épisodes clés à savoir :

13.12.2013 - Préavis Bourquin 2013/62 assorti d'un budget de 3'700'000.00 compris réparation de l'Auberge. Renaturation du Lac, suite au postulat de Madame Elisabeth Muller « Un meilleur accueil pour les promeneurs de Sauvabelin »

Nous passerons sur les épisodes résultant du différent ayant débouché sur le renoncement d'un tenancier entre 2014 et mai 2016.

18.11 2017 - Consultation participative ouverte au public dans l'Auberge fermée, production d'un mémoire de SANU, compétence et développement durable à Bienne (?) dont les conclusions laissent pantois mais desquelles on lit :

« L'augmentation de la capacité d'accueil est également indispensable pour accueillir tous les visiteurs de Sauvabelin, même si la terrasse de la Pinte fait l'unanimité ! Certains regrettent la fermeture de l'auberge et attendent un nouveau « concept » pour revenir. Il en ressort un besoin de deux restaurations complémentaires d'un côté une petite restauration et un espace buvette et de l'autre un restaurant répondant ainsi à un panel large de deux utilisations différentes de consommation, qui satisferaient tant les promeneurs de chien que les groupes à la recherche de lieu convivial où se réunir pour des événements. Plusieurs personnes, notamment dans les discussions, peuvent imaginer une combinaison d'activité, par exemple avec une restauration plus « exigeante » le soir, ou des types de zones de consommation différentes (fondue, terroir, repas de famille, café et gâteaux, Food trucks).

06.05.2019 - Présentation officielle des décisions de la ville sur l'auberge : déconstruction annoncée par Mme la directrice de LEA. En passant relevons la signification dans le

domaine de la construction donnée à « déconstruction », terme utilisé par Mme la directrice dans la presse :

Démontage sélectif d'installations techniques ou de certains éléments d'une construction, afin de valoriser les déchets et de réduire les mises à la décharge.

07.05.2019 – Avec l'article de 20 minutes : découverte de la décision : L'Auberge de Sauvabelin, trop vétuste, sera détruite selon les extraits suivants :

Les autorités ont renoncé à investir une somme colossale pour retaper l'établissement. La bonne nouvelle, c'est que les lieux seront plus accueillants pour les pique-niqueurs.

La Ville de Lausanne a présenté mardi – 7 mai - la nouvelle mue du site de Sauvabelin. Elle procédera à la destruction – plutôt déconstruction - de l'auberge et au renforcement de la pinte. Elle invite aussi les amateurs à apporter leurs repas faits maison.

10.5.2019 au 11.06.2019 - Avis d'enquête Feuille des Avis du Canton de Vaud

17.05.2019 - Le MDL lance une pétition – récolte de signatures

11.06.2019 - Opposition MDL ; s'en suivent des oppositions d'autres citoyens.

04.07.2019 - Remise de la pétition faite de 3042 signatures à la ville et obtenues en moins de 2 mois, avec lettre d'explication et demande effet suspensif

14.08.2019 - Rencontre organisée par Mme la directrice de LEA et les opposants avec l'architecte de la ville. La maison est en état correct malgré son abandon. Les étages et le restaurant sont parfaitement sec, seul un peu d'eau dans la chambre froide à la cave.

10 septembre 2019 – dépôt d'une interpellation de M. Matthieu Carrel « Anne ma sœur Anne où en sont les établissements de la Ville ?

26 septembre 2019 – décision municipale pour démolition de l'Auberge.

22.10.2019 – Accueil du MDL à la commission des pétitions avec une proposition de rénovation écrite remise à la présidente.

24.10.2019 - Point de la situation avec les trois principaux acteurs, la Municipalité n'accepte pas la pétition et délivre le permis de construire prévoyant la démolition.

Aujourd'hui nous ne savons quel sort la Commission des pétitions et encore moins la Municipalité a donné à la pétition traitée en commission le 22 octobre 2019.

Ce constat implique les questions suivantes :

1° La Municipalité se retrouve-t-elle dans l'énoncé de l'extrait des épisodes cités dans le préambule ?

2° Dans la négative quel complément (s) utile (s) peut-elle avancer ?

3° La Municipalité ne doit-elle pas considérer que l'information et la communication ont été lacunaires ?

4° Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de passer outre les conclusions du rapport SANU et de la démarche participative. Admet-elle qu'elle a tiré un parti pris des conclusions du rapport SANU ?

5° La Municipalité a-t-elle évalué les frais de remise en état de l'Auberge, si oui dispose-t-elle de devis ?

6° La Municipalité a-t-elle évalué et à combien les frais de démolition et d'aménagement du concept qu'elle a péremptoirement choisi ?

7° Quels sont les critères sur lesquels la Municipalité s'appuie-t-elle pour définir si un bâtiment mérite d'être sauvé ?

8° A quoi joue la Municipalité en délivrant un permis de construire sans attendre le rapport de la commission des pétitions ? Entend-elle jouer contre la montre et passer outre l'éventuelle décision du Conseil communal ?

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – L'auberge de Sauvabelin est source d'intérêt pour tous les Lausannois. Depuis deux siècles, elle ne vise pas uniquement la population limitrophe, ce qui fait que je m'implique dans sa saga. En outre, les volontés assez significatives exprimées de part et d'autre justifient que le Conseil communal soit informé, se questionne et décide, tout comme cela lui incombe.

L'histoire de cette interpellation n'est pas fictive et connaît de nombreux épisodes et/ou rebondissements. La saga de l'auberge de Sauvabelin suscite une part d'émotion, mais surtout d'interrogation quant à la manière dont le processus a été conduit. Pour bien la comprendre, la chronologie des épisodes – dont je ne reprendrai que certains –, figure dans mon interpellation.

Le 13 décembre 2013, le Conseil communal a adopté un préavis assorti d'un budget de 3,7 millions pour la réparation de l'auberge et la renaturation du lac suite au postulat de Mme Elizabeth Müller, « un meilleur accueil pour les promeneurs de Sauvabelin. » Le site de Sauvabelin comprend deux établissements publics qui se veulent complémentaires et qui sont gérés par un seul tenancier. La pinte permet la vente à l'emporter de glaces et autres confiseries, et cette complémentarité permet au tenancier de maintenir à un niveau acceptable les frais d'exploitation en fermant l'auberge durant les heures dites creuses du matin et de l'après-midi et en accueillant les promeneurs à la pinte et sur sa terrasse.

On peut s'interroger sur ce que sont devenus les 3,7 millions. Le 18 novembre 2017 voit une consultation participative ouverte au public et la production d'un mémoire du Sanu, dont les conclusions laissent parfois sceptiques : « l'augmentation de la capacité d'accueil est également indispensable pour accueillir tous les visiteurs de Sauvabelin, même si la terrasse et la pinte font l'unanimité, certains regrettent la fermeture de l'auberge et attendent un nouveau concept pour revenir. Il en ressort un besoin de deux restaurations complémentaires, d'un côté une petite restauration et un espace buvette et, de l'autre, un restaurant répondant ainsi à un panel large de deux utilisations de consommation qui satisferaient tant les promeneurs de chiens que les groupes à la recherche d'un lieu convivial où se réunir pour des événements. Plusieurs personnes, notamment dans les discussions, peuvent imaginer une combinaison d'activités par exemple avec une restauration plus exigeante le soir ou des types de zone de consommation différentes fondue terroir, repas de famille, etc. »

Le 6 mai 2019, présentation officielle des décisions de la Ville sur l'auberge : déconstruction annoncée. Relevons la signification donnée à la déconstruction dans le domaine de la construction : la déconstruction consiste en le démontage sélectif d'installations techniques ou de certains éléments d'une construction afin de valoriser les déchets et de réduire les mises en décharge.

Je saute au 24 octobre 2019. Point sur la situation avec les trois principaux acteurs : la Municipalité n'accepte pas la pétition et délivre le permis de construire. Alors qu'au moment de déposer mon interpellation le 18 novembre dernier, nous ne connaissions pas le sort réservé par la Commission des pétitions qui s'est réunie le 22 octobre. Aujourd'hui, nous le savons par le biais du rapport que nous allons traiter et qui donnera tout son sens aux questions que je pose par anticipation :

1. La Municipalité se retrouve-t-elle dans l'énoncé de l'extrait des épisodes cités dans mon préambule ?
2. Dans la négative, quels compléments utiles peut-elle avancer ?
3. La Municipalité ne doit-elle pas considérer que l'information et la communication ont été lacunaires – et je précise dans l'interprétation du rapport Sanu – par une vision dogmatique d'un concept sans tenir compte d'autres possibilités ?

4. Pourquoi la Municipalité a-t-elle décidé de passer outre les conclusions du rapport Sanu et de la démarche participative ? Admet-elle son parti pris des conclusions du rapport Sanu ?
5. La Municipalité a-t-elle évalué les frais de remise en état de l'auberge ? Si oui, dispose-t-elle d'estimations et de devis ? Concernant les 3,7 millions issus du rapport 2013/62... que sont-ils devenus ?
6. La Municipalité a-t-elle évalué, et à combien, les frais de démolition et d'aménagement du concept qu'elle a péremptoirement choisis ?
7. Quels sont les critères sur lesquels la Municipalité s'appuie pour définir si un bâtiment mérite d'être sauvé ?
8. A quoi joue la Municipalité en délivrant un permis de construire sans attendre le rapport de la Commission des pétitions, entend-elle jouer contre la montre et passer outre d'éventuelles décisions à venir du Conseil communal ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – En guise de préambule, en mai dernier, la Municipalité a annoncé le projet de déconstruction de l'auberge de Sauvabelin, de réaménagement de l'espace libéré et de dotation d'une extension pour le stockage des marchandises de l'établissement de la pinte de Sauvabelin. Comme évoqué à plusieurs reprises, ce n'est pas de gaieté de cœur qu'une déconstruction est proposée. Cependant, au regard de l'état actuel de dégradation et des nombreuses transformations qui ont dénaturé l'essence même de l'auberge originelle, une réfection au-delà du bâti a également été menée, constatant que la renaturation des rives du lac et la création de la place de jeux, avaient quelque peu modifié la perception des lieux et surtout son usage. Face au constat que l'auberge, en tant que telle, est devenue davantage un obstacle qu'un élément bien intégré à cette nouvelle dynamique, il a été décidé de déconstruire le bâtiment au profit d'un espace public répondant davantage aux usages actuels et attendus du site.

Aujourd'hui, la Municipalité a délivré le permis de construire levant ainsi les oppositions individuelles et collectives émises ; en parallèle, une pétition demandant l'effet suspensif a été déposée auprès de votre Conseil, et la présente interpellation urgente revient notamment sur ce point ; nous aurons l'occasion de voir la position proposée ce soir pour répondre à toutes ces interventions.

Concernant la première question, la chronologie des événements décrite par les dépositaires de la présente interpellation est correcte, mais manque de précision quant à l'historique entre 2014 et 2018 jusqu'à la décision municipale de déconstruction.

Quant à la seconde question, entre 2014 et juin 2017, suite au préavis cité par l'interpellateur, un projet de rénovation de l'auberge s'élevait à 1,8 million. Ce projet n'a finalement pas vu le jour, car la renaturation des rives de Sauvabelin et l'aménagement d'une nouvelle place de jeux ont changé non seulement la perception du site, mais également le regard porté sur les trois bâtiments existants — on en oublie toujours un dans la discussion — la pinte, l'auberge et la maison du garde. Eu égard à ces trois bâtiments, nous avons porté un regard global et nous avons discuté de leur intégration et de leur architecture par rapport au site.

Dans une note adoptée le 30 août 2016, la Municipalité s'est vu présenter les différents scénarios envisageables afin de déterminer le devenir de ces trois bâtiments ainsi que leur intégration dans le projet de renaturation des berges du lac. Face aux quatre variantes d'intervention proposées allant de la réfection douce à la rénovation lourde, à la démolition avec ou sans déconstruction de l'auberge et comprenant également la possible transformation de la pinte, la Municipalité a marqué son ouverture à la déconstruction de l'auberge et au maintien d'un seul établissement sur le site et a chargé la Direction Logement, environnement et architecture (DLEA) d'affiner la question et de s'assurer,

dans le cadre des dotations financières, de l'acceptabilité de la solution auprès des usagers et de la population.

C'est suite à cette décision que la Municipalité a adopté le 2 novembre 2017 le principe d'une consultation populaire. Cette dernière a débuté le 18 novembre 2017 et a été restituée publiquement le 24 mars 2018, lors de la Fête de la forêt, par le biais d'une exposition et d'un rapport rédigé par Sanu futur learning SA. Par la suite, une note municipale puis une communication à la Commission des finances ont été déposées respectivement le 14 juin 2018 et le 30 août 2018 demandant le financement par le biais du crédit-cadre par le Service du logement et gérances des projets de déconstruction de l'auberge sans projet de reconstruction et de dotation d'une extension de stockage des marchandises de la pinte. A noter que le projet a été adopté par la Commission des finances.

A la troisième question, il est répondu que la Municipalité ne fait jamais preuve de dogmatisme... ! Avant de donner publiquement l'information, une présentation aux associations concernées a été faite le 6 mai 2019. Toutes les associations présentes ont soutenu le projet et la démarche. Le seul bémol apporté étant celui des grills, prévus dans le projet initial ; il a donc été décidé de les retirer pour répondre à la préoccupation évoquée pendant cette séance publique où étaient invitées toutes les associations concernées. La conférence de presse a eu lieu le lendemain sur le site. Sur demande du Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL), qui n'avait pas pu être présent le soir de la présentation, une rencontre a été organisée par votre servitrice le 14 août suivant. Et, le 26 août, une autre rencontre a eu lieu, notamment sur le site, avec les différents représentants de l'opposition collective.

Aujourd'hui, de nombreuses demandes sont à l'œuvre pour présenter de manière un peu plus fine le projet, dont l'une de l'association des Amis de la Cité, qui a demandé une présentation du projet planifiée pour le début de l'année prochaine. Ainsi, nous pouvons conclure que l'information et la communication n'ont pas été lacunaires, mais soignées et ciblées avec les publics concernés.

A la quatrième question, la Municipalité n'a pas passé outre les conclusions du rapport rédigé par Sanu futur learning SA et de la consultation populaire. En effet, la consultation a montré l'attachement de la population lausannoise au site en général et l'envie de celle-ci d'y trouver une restauration. Aujourd'hui, il apparaît que l'offre culinaire proposée n'est pas adaptée au potentiel du site ; ainsi, la volonté de voir un complément à la pinte s'est exprimée. Plusieurs personnes ont souhaité voir naître – et vous l'avez évoqué, monsieur l'interpellateur – un nouveau concept attractif avec une offre de restauration abordable financièrement et aménagée pour les familles. Par conséquent, l'option de déconstruction de l'auberge, d'extension de stockage pour la pinte, de complément possible avec de la restauration mobile, d'aménagement d'une place publique généreusement arborisée désimperméabilisée avec des tables et des chaises qui rappellent l'ambiance originelle est une réponse possible face au souvenir évoqué par les Lausannoises et les Lausannois consultés et face aux attentes du présent.

A la cinquième question, la Municipalité répond que les frais de remise en état de l'auberge ont été estimés sur la base des rentrées de soumissions à 1,8 million TTC. Succinctement, ce projet comprenait la rénovation des installations techniques, y compris le remplacement de la chaudière, la mise en séparatif des eaux, la mise en conformité des mesures de défense incendie, compartimentage et isolation, et de protection contre les chutes (garde-corps), la réfection des WC pour les personnes à mobilité réduite, diverses améliorations de l'agencement de cuisine, ainsi que la réfection du bar, le rafraîchissement des façades avec le remplacement des fenêtres, la réfection en bois des terrasses pour les harmoniser à la nouvelle terrasse de la pinte. Malgré l'ampleur de ces travaux restaient sans solutions les problèmes d'exploitation inhérents à l'établissement caractérisé par des locaux situés sur différents niveaux, la faible hauteur des stockages au sol et l'impossibilité

de valoriser l'étage et la terrasse eu égard aux dépenses qu'il aurait fallu consentir. Enfin, quant aux 3,7 millions, rassurez-vous, ils n'ont pas disparu, et nous y reviendrons.

A votre sixième question, la Municipalité répond qu'elle n'a pas péremptoirement choisi un projet, mais qu'il est issu d'une réflexion liée aux réponses à cette interpellation urgente. Nous avons offert une réponse aux attentes et aux besoins émis notamment dans le cadre de la consultation populaire. Ceci étant dit, nous avons effectivement à ce jour identifié les frais de déconstruction de l'auberge, qui sont estimés à environ 400'000 francs, ceux de l'extension de la pinte, soit la création de l'abri poubelles et de l'installation d'un container pour l'entreposage des marchandises, qui sont estimées à 170'000 francs, et enfin, l'aménagement de la place estimé à 530'000 francs.

Pour votre septième question, je réponds spécifiquement à l'objet qui nous intéresse ce soir. Dans le cas présent, la Municipalité a autorisé le projet pour les raisons suivantes : d'abord, le projet respecte les dispositions du règlement du Plan général d'affectation (PGA). Ainsi, bien que située dans le périmètre environnement élevé de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), qui lui a attribué un objectif de sauvegarde A, l'auberge en tant que telle ne figure pas au recensement architectural du canton de Vaud. Dès lors, d'un point de vue strictement réglementaire, eu égard aux règles de la zone du PGA, le projet ne se heurte à aucune disposition, et peut être admis. Dès lors, considérant que le bâtiment d'auberge en tant que tel ne bénéficie d'aucune protection patrimoniale selon la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites, et que le site de Sauvabelin, qui lui est au bénéfice d'une note patrimoniale, en sera valorisé par ce nouveau concept de place publique et d'aménagement extérieur, considérant les options analysées d'ordre économique et le fait que le projet d'un point de vue de la Police des constructions est réglementaire en vertu des articles de la zone mixte de moyenne densité du PGA, la Municipalité a décidé d'autoriser le projet soumis à l'enquête.

En ce qui concerne l'aspect esthétique et d'intégration au vu de l'environnement bâti, il a été jugé conforme aux articles 86 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions et à l'article 69 du PGA, puisque la déconstruction libérera un espace généreux plus en adéquation avec les qualités du site alentour. Compte tenu de la valeur patrimoniale du site, les détails d'aménagement avec le nouveau projet de place publique et le choix du mobilier feront bien entendu l'objet d'une attention particulière. Finalement, la Municipalité a également tenu compte, comme elle le fait à chaque fois, des déterminations des services cantonaux qui ont émis un certain nombre de conditions impératives, toutes intégrées dans le permis de construire.

A votre huitième question, la Municipalité répond qu'elle n'entend pas jouer la montre et passer outre les prérogatives du Conseil communal, bien au contraire ; elle souhaite respecter les quelque 3000 pétitionnaires et ouvrir le débat au Conseil communal, preuve en est la discussion de ce soir qu'elle a appelée de ses vœux. En outre, il s'agit de deux voies de traitement de dossiers distincts dans leur procédure et leurs effets. Dans un premier temps, la voie administrative stipule qu'en cas d'opposition ou d'intervention, le permis de construire délivré le 24 octobre 2019 n'est exécutoire qu'à échéance du délai de recours, c'est-à-dire 30 jours, donnant ainsi droit jusqu'à la fin novembre 2019, aux opposants, au nombre de 6 dont une collective de 11 personnes, de faire recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Le permis n'entrera donc en force qu'une fois la décision du tribunal prise et, bien entendu, si ce dernier confirme la déconstruction. Le cas échéant, dès l'entrée en force du permis, sa validité est de deux ans renouvelable d'une année. Dans un deuxième temps et en parallèle, la Commission des pétitions, à la réception de la pétition signée, a pris la décision de renvoyer le sujet pour rapport et préavis, la voie qui est ainsi choisie par les pétitionnaires n'est pas suivie d'effet suspensif par rapport aux travaux, même si le sujet est renvoyé pour rapport et préavis.

Ainsi, et contrairement à ce qui est imaginé, la Municipalité prend l'engagement – comme il est d'usage dans ce genre de cas – de ne pas déconstruire l'auberge avant que les

discussions aient eu lieu au Conseil communal. En effet, nous ne nous engagerons pas sur une déconstruction, alors qu'existe une pétition signée par 3000 personnes et une interpellation urgente, qui ne permettront sans doute pas d'épuiser le sujet, mais de traiter la question de manière ouverte.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – J'avais prévu une résolution, mais compte tenu de vos derniers propos, j'y renonce.

Discussion

La discussion sur l'interpellation est ouverte.

M. Henri Klunge (PLR) : – Je trouve toujours assez piquant d'entendre la Municipalité nous parler de déconstruction, peut-être qu'ensuite on utilisera le terme « construction alternative » pour dire démolition... Assez piquant donc, d'entendre que la Municipalité veut déconstruire un immeuble patrimonial – je rappelle qu'il a été construit en 1891 – alors que, dès qu'un privé veut rénover, on lui rétorque qu'il ne le peut pas car il se trouve en ISOS A et que démolir serait scandaleux ! Et ce, même lorsqu'on parle d'un immeuble, rue du Maupas, où les locataires doivent encore aller chercher le mazout à la main pour se chauffer ! Pour Sauvabelin, soudainement, il n'y a pas de problème...

Il nous est également dit que l'usage actuel et attendu du site a changé, et que cela vaut la peine de démolir cette auberge. Pourtant la démarche participative montre bien que l'usage actuel et attendu n'a pas tellement changé, qu'il existe au contraire de nombreuses possibilités d'utilisation de cette auberge ; Mme Michaud Gigon a proposé une maison des associations, par exemple.

A Sauvabelin, nous avons déjà deux chalets loués par la Ville de Lausanne pour mener des activités. L'auberge ne pourrait-elle pas être utilisée pour la même chose ? Cela représenterait également un apport financier en cas de location. Si j'ai bien calculé, on passe d'une rénovation, qui aurait coûté 1,8 million, à une démolition, puis à une reconstruction d'une place de jeux et agrandissement de la piste à côté qui va coûter 1,1 million, c'est-à-dire une réduction des frais d'environ 700'000 francs. Lorsque l'on voit qu'on dépense 800'000 francs pour une démarche participative pour les places de la Riponne et du Tunnel, il me semble que 700'000 francs n'étaient pas de trop pour sauver cette auberge.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – D'abord, j'aimerais remercier Mme Litzistorf qui a amené des éléments financiers faisant défaut jusqu'à maintenant dans l'appréciation de la question. Nous avons parlé assez rapidement de coûts exorbitants de rénovation. Or, aujourd'hui, nous savons qu'il s'agit de 1,8 million pour la rénovation, alors que pour la déconstruction et les aménagements cités plus haut, cela revient à 1,1 million, ce qui n'est pas très éloigné des 1,8 million, alors que le projet ne contient pas toute une série de frais qui sont pour l'heure méconnus.

J'aimerais en outre revenir sur les termes utilisés. En effet, on parle beaucoup de déconstruction, alors qu'il faudrait plutôt parler de démolition, ce serait plus courageux ! Car il s'agit de raser l'auberge ! En outre, on a autorisé certaines institutions à venir prélever du matériel sur place, par exemple les cuisines, qui ont été emmenées et installées à Beaulieu. Petit à petit et sciemment, certaines parties de cette auberge ont été démantelées ; toutefois, cela n'enlève en rien la possibilité de rénover cet endroit.

Entretemps, nous avons reçu le rapport de la commission et eu l'occasion d'entendre les porteurs de projets qui seraient prêts à s'investir dans cet endroit. N'oublions pas que Sauvabelin et le site, sa tour, ont été portés par des sociétés de développement. Aujourd'hui, ces mêmes sociétés seraient prêtes à s'unir pour réhabiliter l'endroit et proposer quelque chose avec la collaboration de différentes entités. Il s'agit de le considérer.

Par ailleurs, lors de la démarche participative, l'option démolition n'était pas du tout évoquée. En effet, s'il avait été demandé : « voulez-vous détruire cette auberge pour y mettre une place de jeux ou de pique-nique ? », alors nous aurions pu savoir quelle était l'opinion des gens. Mais à aucun moment cette question n'a été posée. Par conséquent, il aurait été pertinent d'avoir accès à ces informations, de savoir ce que coûterait le réaménagement de la place, qui d'après ce qu'on entend, reviendrait certainement aussi cher que cette rénovation jugée exorbitante.

Ayons le courage de dire que la Municipalité veut raser le site de Sauvabelin pour en faire une place de pique-nique, et que cela coûtera le même prix que les chiffres évoqués ici. Je considère que les Lausannois ont le droit d'avoir ces informations. Quant à la levée des oppositions, est-ce que cela signifie que nous pouvons encore entendre le Mouvement pour la défense de Lausanne (MDL) et les sociétés de développement ou que la ville va décider de raser tout cela ? J'aimerais comprendre ce qui va se passer dans l'immédiat sur ce site.

M. Johan Pain (EàG) : – Je m'exprime à titre personnel, comme signataire de la pétition et comme quelqu'un qui l'a fait signer. Il y a l'histoire et le patrimoine... et la nostalgie ! Etant moi-même nostalgique, le traitement de cette affaire m'évoque un passage en force. Ce bâtiment est pour moi associé à de bons souvenirs. Aller au tribunal pour essayer de s'opposer... ne me paraît pas correct. Dans les termes, il est vrai qu'il s'agirait plutôt de parler de démolition... en d'autres termes, on casse un bâtiment historique.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Je m'étonne de l'utilisation des deniers publics dans ce dossier. Dans un premier temps, on mène à grands frais des travaux de réfection du lac et de ses alentours, puis, dans un second temps, on fait volte-face concernant l'auberge et on prévoit sa destruction. Nous ne parvenons pas à distinguer la cohérence dans ce dossier. Madame la Municipale, j'observe que vous utilisez plusieurs fois le terme « déconstruire ». Selon moi, déconstruire laisse penser que vous allez le reconstruire ailleurs. Evitons de se cacher derrière son petit doigt...il s'agit tout simplement d'une démolition. Le PLC soutiendra le renvoi pour étude et rapport-préavis en espérant que la Municipalité retrouve la vue.

Mme Anita Messere (UDC) : – J'ai été fort étonnée d'entendre que toutes les associations concernées avaient été consultées, que cela avait été fait avec leur accord, en discussion, avec leur soutien... alors que 3000 signatures ont été récoltées contre ce projet. La pétition constitue une démarche participative à laquelle vous tenez tant. Elle a l'avantage de rappeler à la Municipalité l'attachement d'une partie de la population au site de Sauvabelin, dans son ensemble répertorié en note 2.

Initialement, l'auberge était un charmant chalet... *(Une image est projetée. Réactions d'enthousiasme)* C'est émotionnel ! Avec les années, il a subi les outrages du béton. *(Projection d'une deuxième image.)* Voilà ce qu'il en reste ! Architecturalement, il a une qualité qui me semble non négligeable – alors que la Ville prétend à tort ou à raison qu'il existe un problème d'humidité qui motive non pas sa déconstruction, mais sa totale destruction. Toutes les infrastructures sont sur place : arrivée d'eau, système d'évacuation, électricité.

La pétition s'oppose à la démolition par 3000 signatures, et des sociétés lausannoises proposent la rénovation avec leurs forces et leurs compétences et, ô miracle, leurs deniers. Il faudrait donc savoir ce qu'on rénove, pourquoi et comment. La solution actuelle de la Municipalité est de raser pour poser des tables... ainsi le problème est balayé, et on peut passer à du Vidy 2.0.

A quoi ressemble le Vidy 2.0 ? *(Une image est projetée.)* C'est à peu près une dizaine de tables qui doivent être remplacées chaque année, parce que les gens sans surveillance « font les abrutis » *(réactions dans la salle)*. Voilà donc ce que nous réserve la Municipalité à la place de l'auberge de Sauvabelin dont je précise qu'elle comporte aussi un appartement.

Par conséquent, la proposition de raser l'auberge n'est pas une solution. 3000 signatures s'y opposent et une minorité du Conseil communal aussi. Cela va à l'encontre de l'attachement des Lausannois au site. Il faut rénover l'auberge dont l'état actuel est dégradé par de malheureuses et regrettables interventions. Quant au manque d'entretien, cela est carrément scandaleux.

Selon la charte de Venise, on rénove les monuments historiques dans le dernier état connu. Je propose donc de restaurer en s'inspirant de l'état initial et de ne pas entretenir l'état actuel. Ce ne serait pas respecter la charte de Venise, mais équivaldrait à corriger les erreurs de ce siècle, y compris le manque d'entretien.

Ainsi, je m'étonne de la proposition de la Ville, parce que le site est répertorié en note 2 ; cela devrait être tout de même préservé... Je suis surprise que la destruction totale puisse être envisagée. Rénover signifie aussi prévoir un appartement pour qu'il y ait une présence sur place, ce qui n'est pas négligeable, y compris en fin de soirée et de nuit. Sauvabelin est un site à préserver dans son ensemble, et je reste persuadée qu'il faut y maintenir de la présence.

Enfin, l'UDC reste attachée à la préservation du patrimoine bâti, culturel et naturel et ne peut que demander à la Municipalité de tenir compte de ces 3000 signatures en procédant de manière intelligente à l'écoute de la population. Nous attendons sa nouvelle proposition.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Lausanne a mal à ses auberges, Chalet-à-Gobet, Chevreuil et maintenant Sauvabelin, qui est celle préférée par les Lausannois. Il me semble que dans le cas présent la cuisine a été démontée puis transférée à l'auberge de Beaulieu, ce que la directrice nous confirmera. Pour démolir Sauvabelin, nous avons appris tout à l'heure que 1 million avait été budgété. Mais pour un million, il me semble que l'on peut rénover valablement cette auberge à certaines conditions.

Si vous aviez cherché un bon restaurateur, une peinture de la cuisine contemporaine ou locale, car il en existe, qui nous fasse des saucisses au chou, du saucisson et des fondues, des plats vaudois, je suis certain que la clientèle aurait suivi, vu l'emplacement idéal, la facilité d'accès, les possibilités de parking, et la forte probabilité que le nouveau tenancier aurait également financé une partie des travaux, la Ville aurait financé l'autre partie, pour moins d'un million très certainement.

Les avantages de cette revalorisation auraient été de créer de l'emploi, et nous aurions aussi touché une redevance pour la location de la surface, une nouvelle adresse de restauration n'aurait pas tardé à plaire aux Lausannois, alors qu'il me semble que la priorité de la Municipalité était plutôt de démolir cette auberge sans tenir compte de l'attachement des 3000 Lausannois, qui ont signé la pétition, et de tous les autres acteurs politiques et associatifs qui soutenaient cette auberge.

Par conséquent, je demande à la Municipalité de renoncer à cette démolition et de valoriser cette auberge en partenariat avec un restaurateur déterminé à faire revivre ce site. Ayez du courage et de la détermination pour sauver cette partie du patrimoine local lausannois.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Présent à la séance du 6 mai 2019, représentant une Société de développement, celle du Lieu, j'ai pu à cette occasion découvrir le projet, les motivations et les explications données et amener quelques remarques, dont j'ai pu constater, aujourd'hui, que l'une d'elles, celle qui concernait les grills, a été entendue. Lors de cette séance, j'ai aussi découvert qu'existaient deux décisions : l'une municipale et l'autre du Conseil communal, par sa Commission des finances, qui semblait avoir adopté quelque chose concernant les travaux de déconstruction à venir de l'auberge, une amélioration de la pinte et la création d'une place de pique-nique. Cette décision datait de septembre 2018, donc de bien quelques mois avant.

Vous comprendrez que le conseiller communal que je suis, même dans une séance où je représente une association, se trouve quelque peu surpris en apprenant que la Commission des finances a été saisie et aurait adopté le projet. Lors de la séance, les coûts évoqués

n'étaient pas tout à fait ceux que j'entends ce soir, car plus modestes, et se trouvaient être contenus dans une partie du reste du crédit du préavis 2013/62 évoqué par M. Henchoz, qui prévoyait des travaux pour 3,7 millions.

J'adresse une petite parenthèse à l'intention de M. Henchoz : les montants des crédits alors demandés sont détaillés dans le rapport-préavis à sa page 12, point 9, « coût de l'opération », s'il consent à le consulter.

Je conçois tout à fait que l'on puisse s'émouvoir pour l'auberge – dont on nous disait qu'elle n'était récupérable qu'à hauteur de 1,9 million – c'est sans doute le sens que les signataires de la pétition volaient donner à leur geste ; je voudrais néanmoins placer l'éclairage sur un point qui est vraiment passé sous silence.

En effet, il faut que ceux qui souhaitent avoir des produits locaux comme des fondues se souviennent qu'il existe une pinte, qui essaie de fonctionner, et qu'il s'agit d'un très mauvais signal à donner pour le restaurateur, qui essaie d'animer cette pinte, que de laisser entendre que rien n'existe à Sauvabelin maintenant, puisqu'il existe au contraire la possibilité de se restaurer en journée et de boire quelque chose. Car cette pinte n'est souvent pas pleinement occupée, c'est le moins que l'on puisse dire. Ainsi, je considère qu'avoir une auberge à côté risquerait bien d'impliquer un partage de la clientèle ou l'apport de personnes qui ne viennent que pour le restaurant et non pour le site.

En outre, même le dimanche, quand le public qui se trouve dans le bois de Sauvabelin est phénoménal, quand toutes les places de parc sont prises, la pinte n'est souvent pas pleine. D'ailleurs, des travaux sont prévus à la pinte, mais je ne saisis pas tout à fait si ces travaux auront quand même lieu, car il s'agit notamment de prévoir quelque chose d'un peu digne pour l'endroit, pour le dépôt des déchets, ainsi que la rénovation des WC publics. Je ne comprends pas pourquoi ces éléments seraient stoppés par la pétition et par la demande qui vise la non-déconstruction, la non-démolition de l'auberge et sa rénovation. Est-ce que la municipale peut me répondre sur les travaux liés à l'établissement qui existe et qui fonctionne dans ce site ?

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts « *La saga de l'Auberge de Sauvabelin* » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La discussion reprendra après la pause.

La séance est levée à 20 h 30.

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mmes et MM. Anne Berguerand, Denis Corboz, Thérèse de Meuron, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Laura Manzoni, Jean-Luc Masson, Vincent Mottier, Vincent Rossi.

Membres absents non excusés : Mmes et MM. Xavier de Haller, Sandra Pernet, Paola Richard-De Paolis, Philipp Stauber, Pierre Conscience.

Membres présents 85

Membres absents excusés 10

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 21 h, à l'Hôtel de Ville.

Pétition du Mouvement de défense de Lausanne (3042 sign.) : « Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin ! »

Interpellation urgente de M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) et consorts : « La saga de l'Auberge du Lac de Sauvabelin »

Discussion – Reprise

M. Quentin Beausire (Soc.), rapporteur : – Je n'ai pas d'éléments à ajouter à mon rapport sur la pétition.

La discussion est ouverte.

La présidente : – Nous allons poursuivre la discussion, sachant que celle-ci va mêler à la fois la pétition et la résolution, et tant pis pour ceux qui sont absents.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Je regrette, mais j'ai besoin que la municipale soit là. Ce que l'on dit la concerne avant nous. Si elle n'est pas là, nous ne pouvons pas discuter. Je suis donc prêt à l'attendre.

La présidente : – Je suis d'accord, monsieur le conseiller, mais nous sommes dans un organe délibérant dans lequel ce sont les conseillers qui se prononcent et la Municipalité est là pour écouter. Si elle n'est pas là pour écouter, cela reste un acte. J'en suis désolée.

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ce que j'ai à dire la concerne directement et j'ai des questions à lui poser. Il faut qu'elle soit là.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Je regrette un peu que Mme la municipale ne soit pas là, parce que je voulais lui proposer un compromis. Par ailleurs, j'ai aussi des questions à lui poser. C'est un peu gênant. Comment souhaitez-vous que nous procédions, madame la présidente ? Est-ce que je reprends la parole plus tard pour lui poser des questions et proposer un compromis ?

M. Jacques Pernet (PLR) : – J'aimerais remercier Mme Schaller, MM. Klunge, Pain et Gaudard qui ont dit des choses essentielles sur les fonds et les sociétés de développement. Madame la municipale, le débat de ce soir est la preuve que votre projet n'est pas bon. S'il était bon, il ne susciterait pas autant de prises de position. Il semble même que les opposants à ce projet émanent de tous les bords politiques. Nous avons dépensé 3,7 millions dernièrement, sans se soucier de la pierre angulaire de ce lieu, c'est-à-dire l'Auberge et les lieux d'accueil. J'aurai l'occasion de revenir plus tard sur ces derniers.

Je déclare mes intérêts : je suis un aficionado de cet endroit ; je m'y rends une à deux fois par semaine, que ce soit avec mes petits-enfants ou pour promener mon chien. Par le passé, je n'avais pas de petits-enfants et pas de chien, mais j'allais à l'auberge parce que la table

était bonne et parce qu'il y avait des salles de conférence dans lesquelles on pouvait tenir des séances. Or, ce genre de lieu manque à Lausanne. La Pinte est un bon endroit, mais elle ne répond malheureusement pas aux besoins d'une clientèle large. Pour qu'un tel lieu fonctionne, il faut qu'il s'adresse à la clientèle la plus large possible. Je pense même que votre concept coûtera, à terme, beaucoup plus à la Commune que ce qu'une auberge pourrait rapporter. Pour que ce concept ait du succès et permette à son exploitant de s'en sortir financièrement, il faut qu'il attire la clientèle la plus large possible et qu'il soit exploitable toute l'année, quelle que soit la météo, mais aussi le soir. À l'époque, on allait y manger et nous tenions séance le soir. La Pinte ne répond pas aux besoins d'une clientèle aussi large que je viens de mentionner. La clientèle attire la clientèle ; le monde attire le monde.

Monsieur Rastorfer, deux lieux distincts, avec des approches distinctes pour la clientèle, donneront plus de vie au lieu, et pas seulement les jours de beau temps. Je peux vous citer l'exemple extrême du Flon : c'est la multiplicité qui fait que ce lieu fonctionne. De plus, M. Gaudard l'a souligné, un bon exploitant rapportera à la Commune – on parle d'une dépense de 1,8 million – de par le loyer. Il suffit simplement, comme c'était le cas par le passé lorsque cette auberge fonctionnait, d'avoir un exploitant qui tienne la route, sauf si le dogmatisme l'emportait sur le pragmatisme.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je précise tout de suite que ma collègue Sara Soto interviendra tout à l'heure sur la pétition pour laquelle vous venez aussi d'ouvrir la discussion.

J'avais demandé la parole pour réagir à deux ou trois propos de mes collègues. Je précise d'emblée que je suis aussi un fréquent utilisateur de ce site. Je pense qu'il y a là-bas la plus belle place de jeux de Lausanne. J'ai le plaisir d'y aller en tout cas une fois par mois, en moyenne. Dans une première approche, je comprends l'émotion qu'a pu susciter l'annonce de la déconstruction de l'Auberge. Lorsque j'ai découvert cette annonce, j'ai aussi été surpris, mais comme je m'y rends régulièrement, j'ai l'occasion de faire le tour du lac et de l'auberge, et je pense que c'est l'exercice que chacun de nous devrait faire en se rendant sur place pour analyser la situation de cette auberge.

Tout à l'heure, Mme Messere a projeté une photo de la situation actuelle de l'auberge qui donnait déjà une bonne vision. Il y a eu des interventions successives qui ont dégradé ce bâtiment qui n'a plus grand-chose à voir avec le bâtiment initial que Mme Messere nous a aussi montré. Lorsqu'on est à la place de jeux ou au bord du lac, on voit que ce bâtiment est complètement déconnecté du site, déconnecté de toute la requalification qui a été faite avec les berges, la promenade et la terrasse surélevée qui n'est pas à niveau. C'est un bâtiment très peu ouvert sur l'extérieur, etc. Je pense qu'il est important de voir ce site dans sa globalité. Effectivement, nous avons investi plusieurs millions pour requalifier l'ensemble du site, le lac ainsi que la place de jeux et il faut voir le projet dans son ensemble pour finaliser la requalification du lieu. Je trouve que le projet présenté est très pertinent par rapport à cette vision d'ensemble.

Par ailleurs, je pense qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. J'ai écouté attentivement les réponses de Mme la municipale et tout le débat qui a suivi et je me demande si nous avons entendu la même chose. Je crois qu'il ne faut pas faire de procès d'intention : ce n'est pas un passage en force. Madame la municipale a clairement exprimé où en était le dossier aujourd'hui. Elle a aussi clairement mentionné qu'elle souhaitait que le débat se fasse au Conseil communal et je pense que c'est une bonne chose que nous ayons un tel débat ce soir. Je crois que les procédures ont été faites dans les règles de l'art, avec une large démarche participative : tout le monde a été entendu, même plusieurs fois. Je pense qu'il serait malhonnête de prétendre le contraire.

Mme Aude Billard (Soc.) : – Tout d'abord, je tiens à m'excuser, car je suis la responsable du retard de Mme la municipale. Elle a pris le temps de soigner ma main qui a été brûlée tout à l'heure. Je la remercie pour cela et je comprends qu'elle ait ensuite eu peu de temps pour dîner.

Je rejoins malheureusement la plupart des intervenants qui regrettent la démolition de cette auberge. Je veux espérer que cette décision n'est pas finale et qu'elle pourra être reconsidérée. Etant enfant, je me suis souvent rendue dans cette auberge que j'ai appréciée. Chacun peut avoir un point de vue différent sur son esthétique, mais je la trouve très jolie et j'ai le sentiment qu'elle fait partie de notre patrimoine, peut-être pas avec la meilleure des notes qui lui permettrait d'être conservée, mais je pense qu'elle fait partie de notre patrimoine et de ce que nous avons vécu.

En revanche, je soutiens complètement la volonté de Mme la municipale de mettre en place des places de pique-nique. Je pense que cela est utile et nécessaire. Néanmoins, j'aurais préféré que l'on trouve une autre solution et je souhaite proposer une sorte de compromis. Encore une fois, c'est personnel – mais je pense que c'est le cas pour beaucoup d'habitants de Lausanne – lorsque je vais à Sauvabelin, c'est souvent en hiver. Or, une place de pique-nique en plein air ne sera pas forcément très utile en hiver. Je propose donc un compromis qui consisterait à conserver le bâtiment existant et de le diviser en faisant une partie avec un restaurant qui compléterait la Pinte – un établissement exceptionnel que je fréquente souvent, même si j'ai souvent de la peine à y trouver de la place – et une autre partie avec une place de pique-nique intérieure, comme cela se fait par exemple dans les stations de ski.

Cette place pourrait permettre aux gens de pique-niquer en été comme en hiver, mais aussi de décharger les poubelles. Il s'agirait donc de faire un compromis, comme on le fait souvent en Suisse, en conservant un bâtiment et un restaurant que beaucoup semblent apprécier et en permettant aussi d'avoir des places de pique-nique. C'est la proposition que je vous fais ce soir.

Mme Françoise Piron (PLR) : – Si j'ai bien compris, il s'agit d'un million pour faire une place de pique-nique et 1,7 million pour restaurer convenablement, tout en respectant les normes, le chalet existant ? Nous avons enfin des chiffres, mais je trouve qu'un million pour une place de pique-nique, c'est un peu cher payé. Si la restauration du chalet ne coûte que 1,7 million, pourquoi ne pas le restaurer ?

En ce qui concerne la place de jeux, je l'ai beaucoup utilisée, mais les enfants grandissent. Cela veut dire que si vous appréciez cette place de jeux aujourd'hui, dans dix ou quinze ans, il y aura autre chose. Le chalet avait plusieurs utilités. Si l'on en croit les personnes qui habitent dans cette région et qui apprécient ce chalet, elles l'appréciaient parce que c'était le seul lieu public qu'elles pouvaient réserver pour des fêtes de famille, pour des baptêmes ou pour des événements. La place de pique-nique que l'on nous propose – qui coûte cher et qui ne sera utilisée que les jours où il ne pleut pas et je rappelle que nous sommes en Suisse et pas dans un pays où il pleut rarement – ne répond pas aux besoins de toutes les familles et de tous les âges. Nous sommes en train de nous concentrer sur un besoin d'une certaine catégorie de personnes, à un certain moment donné, ce que je trouve dommage.

Mme Graziella Schaller (CPV) : – Je voulais vous lire la conclusion de cette fameuse étude dont nous avons beaucoup parlé. Nous avons pu l'obtenir lors de la pétition et elle se trouve sur le site internet. Je vous lis le début de la conclusion : « la forte participation au sondage et aux ateliers montre que Sauvabelin est un lieu cher à la population. [...] La dimension conviviale, accueillante et une restauration du type terroir simple et à la portée de toutes les bourses et des familles est plébiscitée. L'augmentation de la capacité d'accueil est également indispensable pour accueillir tous les visiteurs de Sauvabelin, même si la terrasse de la Pinte fait l'unanimité. Certains regrettent la fermeture de l'auberge et attendent un nouveau concept. Il en ressort un besoin de deux restaurations complémentaires : d'un côté, une petite restauration, espace buvette et de l'autre un

restaurant répondant à un large panel d'utilisations différentes ». Je tenais à vous rappeler la conclusion de cette étude.

Je voudrais aussi répondre à M. Rastorfer qui parle de cette pinte. Je ne sais pas si nous avons fréquenté le même lieu, mais lorsque je m'y rends, j'ai l'impression qu'elle est toujours pleine. Ce qu'on y mange est très bon et il y a toujours beaucoup de monde. Je pense qu'elle est clairement sous-dimensionnée par rapport aux attentes de la population.

Pour finir, je voudrais faire un petit parallèle avec un autre lieu que nous connaissons tous : le Lacustre. Vous vous rappelez certainement que cet endroit était très glauque. Jusqu'à peu, personne ne le fréquentait, c'était un peu tristounet. Ensuite, une équipe de jeunes a repris l'exploitation, sans faire beaucoup de changement au niveau du bâtiment. Finalement, ce qui est important, ce n'est pas tant l'architecture du lieu, mais l'esprit dans lequel les choses sont exploitées. Cet endroit, qui n'a pas été énormément modifié, est devenu un lieu très fréquenté. Enfin, la rénovation des Eticules à Ouchy – qui a certainement dû coûter très cher – montre bien que l'on peut très bien rénover, même si c'est parfois un peu artificiel, des choses auxquelles les gens sont attachés et qu'ils s'y rendent toujours avec plaisir.

Mme Sara Soto (Les Verts) : – Nous sommes tous d'accord que le lac de Sauvabelin et ses abords font partie intégrante de la mémoire collective des Lausannoises et Lausannois. Traversée en barque, comme en patins, bordé d'animaux que l'on tente d'appivoiser, d'une place de jeux qui fait le bonheur des enfants pour ne citer que quelques réminiscences qui me sont propres, quoique... C'est la raison pour laquelle nous comprenons l'attachement des pétitionnaires à la question de l'avenir de son aménagement et/ou de la préservation de son auberge. En revanche, je ne suis pas non plus d'accord avec celles et ceux qui disent que ce projet n'est pas bon. Je crois que, comme moi, vous êtes nombreux à ne plus y être retournés depuis bien longtemps. Personnellement, j'y suis retournée pour la première fois dans un passé proche et j'ai bien peur que nous soyons dans une démarche du « c'était mieux avant », dans un état d'esprit nostalgique, pour être nostalgique.

Comme cela a été dit par Mme la municipale Litzistorf, la démarche participative a révélé que les fonctions qu'offre le périmètre du projet ne correspondent plus aux usages qu'en attendent de nombreux Lausannois et Lausannoises. C'est dans ce décalage entre les fonctions et la demande d'usages que réside l'un des problèmes. Figurer ces lieux, c'est ne pas prendre en considération le fait que, pour citer les résultats de la consultation, leur caractère vieillot et démodé – sans parler de l'état de dégradation avancée de l'auberge ainsi que des transformations qu'elle a subies dans le temps – n'en fait aujourd'hui plus la destination dominicale et familiale telle qu'elle demeure dans la mémoire collective. Il a très bien été rappelé que la pinte seule peinait déjà à subsister. C'est sans doute ce qui explique que la démarche participative révèle encore que la population lausannoise est avant tout attachée aux lieux dans leur ensemble et à ce qu'ils ont pu représenter qu'à l'auberge en l'état actuel.

D'ailleurs, le projet porté par la Municipalité semble plus correspondre à l'esprit que les développeurs du lac de Sauvabelin voulaient donner à ces lieux. Pour rappel, la société de développement à l'origine du lac voulait en faire un poumon de verdure aux portes de la ville, un endroit préservé et idyllique. C'est un projet qui correspond donc non seulement davantage à l'esprit originel des lieux, mais qui adapte également ses fonctions et usages aux besoins actuels pour que Sauvabelin redevienne un poumon vert pour toutes les Lausannoises et tous les Lausannois.

Pour en revenir aux propos de départ, le groupe des Verts comprend l'attachement des pétitionnaires à la question de la préservation de l'Auberge de Sauvabelin et nous entendons leur peur de voir une partie de notre mémoire collective détruite. C'est pourquoi nous souhaiterions que le Conseil communal prenne connaissance du projet porté par la Municipalité dans les détails, en demandant un renvoi pour rapport et préavis. Ceci nous permettrait de prendre connaissance de la démarche derrière cette prise de décision, avec le

diagnostic détaillé et les différentes pistes évoquées pour que les Lausannoises et les Lausannois puissent se réapproprier le lac et ses abords, tout en voyant la qualité des lieux préservée. Nous souhaitons donc un rapport-préavis, comme un moyen de rassurer les Lausannoises et les Lausannois, afin que notre Conseil puisse accepter ce rapport en toute connaissance de cause.

M. Quentin Beausire (Soc.), rapporteur : – J'enlève ma casquette de rapporteur pour prendre celle du porte-parole du Parti socialiste. Avant de parler de la pétition, je voulais poser une question relative à l'interpellation : je ne suis pas sûr d'avoir compris – si vous l'avez dit, je m'en excuse par avance – j'aurais aimé savoir si le montant articulé pour la rénovation de l'auberge de Sauvabelin – 1,8 million, si je ne me trompe pas – concernait la rénovation de l'auberge dans son état initial, c'est-à-dire le joli petit chalet dont Mme Messere nous a montré la photo, ou au contraire dans l'état dans lequel il se trouve actuellement, mais remis à neuf ?

S'agissant de la pétition, le groupe socialiste recommande de la renvoyer à la Municipalité pour un rapport-préavis. En effet, notre groupe a la conviction que la Municipalité en place fait tout ce qui est en son pouvoir pour préserver les sites et monuments représentant une valeur patrimoniale. Les rénovations et changements d'affectation de certains établissements qui ont eu lieu ces dernières années le démontrent à eux seuls. Aussi, je pense que nous pouvons raisonnablement croire la Municipalité lorsqu'elle indique que la rénovation de l'Auberge de Sauvabelin – qui a subi des restaurations, pour ne pas dire des détériorations, bref, qui n'est plus le bucolique chalet qui bordait le lac à l'origine – n'est pas raisonnable, étant donné les coûts importants qu'elle engendrerait. Du rapport de la pétition, il ressort la quasi-impossibilité de retrouver la substance qui faisait le charme de cet établissement à l'origine.

Si notre groupe salue évidemment cette politique de sauvegarde et de rénovation du patrimoine bâti lausannois, il est tout autant attaché à la consultation de la population et à la transparence qui doit résulter de toute démarche participative. Ainsi, un rapport-préavis serait l'occasion, pour la Municipalité, d'expliquer en détail et, chiffres à l'appui, les motifs qui l'ont poussée à prendre la décision de déconstruire cette auberge. De telles explications permettraient, d'une part, à notre Conseil de se déterminer en toute connaissance de cause, de répondre à une pétition ayant recueilli de nombreuses signatures – plus de 3000 – et, d'autre part, aux Lausannoises et aux Lausannois de s'approprier plus facilement le projet qui sera finalement retenu. Ainsi, au nom du groupe socialiste, je vous invite à renvoyer cette pétition à la Municipalité pour un rapport-préavis.

Mme Anita Messere (UDC) : – Un dessin vaut mille mots. (*Une image est projetée.*)

Voici le plan que j'ai trouvé relativement au projet de la Ville pour Sauvabelin. Il est issu du site pour la défense de Lausanne. La municipale en charge de ce dossier est une Verte, mais, sur ce plan, ce que je vois, c'est du gravier, du béton ou des escaliers. Il n'y a pas de places de parc – super ! – pour que ce ne soit surtout pas accessible aux handicapés. Je ne vois pas ce qu'indiquait Mme Soto, c'est-à-dire un poumon de verdure. Il n'y a pas d'amélioration ! C'est du chenit ! C'est une catastrophe ! On parle de déconstruire, mais, monsieur Beausire, vous ne déconstruisez pas, vous rasez. J'ai fait des études d'architecture. (*Réactions dans la salle.*) Je ne m'en vante pas souvent. (*Rires.*) Il y a une manière d'envisager la déconstruction. Par exemple, la première fois que j'ai entendu parler du terme de « déconstruction », c'était dans un projet visant à reconverter une foule de petits commerces qui n'étaient plus du tout visités et qui ne rencontraient plus de succès. Ces commerces étaient restés fermés et un des projets visait à détruire toutes les parois existantes entre les commerces pour en faire un marché couvert. Voilà un exemple de déconstruction. Ce que propose la majorité de gauche, c'est du bétonnage. Nuance ! Ce n'est pas la même chose !

M. Jacques Pernet (PLR) : – Si le rapport-préavis prédomine, ce qui serait une bonne chose, j'aimerais que la Municipalité, dans sa réponse, indique les retombées économiques qu'aurait l'auberge – le loyer qui sera encaissé – en opposition avec les retombées économiques et aux coûts de la place de pique-nique.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Lorsqu'on parle d'une rénovation de 1,8 million, je me dis qu'avec l'habitude de la Ville de Lausanne, ce sera nettement plus. Pour la maison du Désert, c'était 10 millions, pour la Maison de quartier, c'était 7 millions. 1,8 million pour une rénovation, ce n'est pas cher ! Ça pourrait être bien plus ! Ou alors on ne nous donne pas tous les chiffres...

Par ailleurs, quelqu'un a parlé de nostalgie. Effectivement, lorsque mes enfants étaient plus jeunes, j'ai été de nombreuses fois dans cet endroit pour y passer l'après-midi, parce que ce n'était pas cher et que c'était proche de chez moi. Lorsque mes enfants ne pouvaient pas marcher trop longtemps, nous y passions un chouette après-midi. Comme nous n'étions pas très fortunés, nous allions boire un verre à la Pinte, une fois de temps en temps. Mais il est vrai que cela fait longtemps que je n'avais plus mis les pieds dans le restaurant, parce qu'il n'était pas très ouvert.

En voyant les images, une idée m'est venue : si ce n'était pas une réutilisation des plans de la place de la Sallaz, il fut un temps. (*Rires.*)

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je pense que nous avons toutes et tous raison : il est important de pouvoir débattre de ce projet de l'Auberge de Sauvabelin. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons de nombreuses idées, et c'est tant mieux !

Je vais commencer par des éléments évoqués par certaines personnes, notamment Mme Graziella Schaller. Madame Schaller, je ne sais pas si c'est de la mauvaise foi ou si vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit lors de ma première intervention à l'interpellation urgente de M. Henchoz. Vous me demandez si je vais tout raser maintenant, avant que nous en discutons. Non, nous allons prendre le temps d'en discuter. Nous n'irons pas sur une déconstruction de l'auberge avant que nous ayons entièrement discuté du rapport-préavis, comme cela semble être le cas, d'après les souhaits que j'ai entendus ce soir. Ne colportons pas ce qui n'est pas vrai !

Je souris en entendant les derniers propos tenus par M. Fracheboud qui parlait des propositions faites. Ce soir, nous voyons – et cela reflète la réalité que nous avons pu appréhender sur le terrain, lors des consultations ou en rencontrant les opposants – un grand attachement nostalgique à ce lieu. Moi y compris : j'y allais avec ma maman pour regarder les biches lorsque j'étais toute petite. Nous éprouvons tous de la nostalgie par rapport à ce site, nous y sommes tous attachés. Néanmoins, comme nous l'avons vu, ce site a beaucoup évolué.

En ce qui concerne l'auberge, je crois qu'on peut remercier Mme Messere de nous avoir apporté des images. Je les avais également prévues pour montrer que ce dont nous parlons aujourd'hui est une auberge entièrement défigurée. Si nous allions sur un projet total de rénovation, la position de Mme Messere de retourner au chalet originel aurait du sens. Le problème c'est que, d'un point de vue architectural, c'est assez compliqué.

Des propositions ont aussi été faites lors des consultations ou en rencontrant les opposants. On voit qu'il y a presque autant de projets que de personnes qui s'expriment. Lors de ces rencontres, certains opposants m'ont dit qu'ils aimeraient que nous rasions tout, parce que tout est moche et que rien ne va. Ils préféreraient quelque chose d'entièrement nouveau. D'autres nous ont dit qu'il fallait tout garder. D'autres encore nous ont demandé d'enlever l'auberge, mais aussi la maison du garde, etc. Il y a autant de projets que de personnes interrogées sur ce sujet. C'est la raison pour laquelle c'est une bonne chose que nous puissions en discuter tous ensemble.

En ce qui concerne le terme « déconstruction », ce n'est pas une coquetterie de langage. C'est une action que nous avons proposée, un projet de déconstruction de l'auberge, qui correspond à quelque chose d'assez sensible, qui a aussi à voir avec une manière de déconstruire une maison entièrement pour en faire quelque chose et que les éléments puissent être recyclés dans d'autres projets, puissent se faire approprier par des personnes comme vous et moi ou par des corps de métiers. Si nous allons de l'avant avec une déconstruction, nous avons l'ambition de travailler avec une plate-forme d'échanges qui s'appelle « Salsa » et qui permet à tout un chacun, mais surtout aux professionnels, de pouvoir réutiliser les matériaux de bâtiments déconstruits, même si c'est une déconstruction totale. Tout cela dans le cadre d'une approche durable. Si nous avons parlé de déconstruction et de participation dans cette phase du projet, c'est également parce que nous avons l'ambition de travailler avec l'École technique-École des métiers Lausanne (ETML), avec des entreprises formatrices d'apprentis. C'est un critère fort que nous avons prévu pour ce projet en matière de déconstruction. Il y a également un volet pédagogique derrière ce projet, pour montrer que lorsqu'on déconstruit, on peut aussi avoir une approche durable.

J'aimerais également revenir sur le projet en lui-même, avec une image qui ne l'avantage peut-être pas. Il y a une image en gris qui pourrait faire penser, comme l'a dit M. Fracheboud, à la place de la Sallaz. Avec la déconstruction de l'auberge, nous proposons une nouvelle place publique avec moins de béton. Madame Messere, c'est une évidence, puisque nous proposons un sol perméable. Il me semble que cela correspond à la ligne que vous défendez très souvent, à savoir de la déconstruction et de la décroissance. Avec ce projet, nous proposons un sol perméable, des emmarchements qui permettent de rendre une place plate et accessible pour les personnes à mobilité réduite, notamment les personnes en chaise roulante. Dans ce projet, il n'est pas du tout prévu de tout bétonner, comme vous le laissez croire. Sur votre image, mais ce n'est peut-être pas très lisible, il y a aussi une plantation assez généreuse d'arbres qui pourraient agrémenter cette place publique. Cette dernière n'est pas à proprement parler une place de pique-nique, mais une place qui répond à la démarche patrimoniale entreprise. Nous avons retrouvé des photos qui montraient l'ambiance qui allait avec l'auberge originelle. Cela ressemblait plutôt à un espace de guinguette, avec des tables et des chaises, et pas une place de pique-nique comme nous l'avons entendu dire, et qui donne un caractère plus intime sous un espace ombragé lorsque les arbres auront poussé.

On peut faire dire tout et n'importe quoi au projet qui n'a pas été présenté, mais je tenais à revenir sur ces quelques éléments. Vous l'avez vu, il n'est pas question de créer un Vidy. Nous ne sommes pas du tout dans le même contexte. Nous avons aussi amené la preuve que les grils n'étaient peut-être pas une bonne idée, nous les avons donc enlevés. Nous pourrions rediscuter de tous ces éléments le moment venu.

Quelques questions ont aussi abordé les finances : qui a payé quoi, combien cela a coûté, etc. Je reviendrai sur la question de M. Beausire relative au montant de 1,8 million. Ce montant correspond à une rénovation douce qui ne permet pas de refaire le premier étage et d'assainir correctement le sous-sol. Il s'agit d'une rénovation prévue pour un rez-de-chaussée, et encore, sans retravailler sur une distribution qui permettrait une meilleure appropriation par un tenancier.

Vous l'avez évoqué à plusieurs reprises et je l'ai dit, il y a autant de projets que de personnes interrogées, mais il y a aussi de nombreuses sociétés et associations qui ont aussi de belles idées et nous avons aussi envie de les entendre. Puisque vous avez évoqué le mouvement de défense de Lausanne, il faut également évoquer les sociétés de développement. Je me réjouis de voir le projet qu'elles pourront porter et financer. Si c'est aussi bon marché que cela, je pense que la Municipalité sera très heureuse de recevoir ces porteurs de projets plein d'idées et surtout plein de ressources humaines et financières pour les faire vivre dans le temps. Nous pourrions aussi discuter de ces éléments.

Vous l'aurez compris, le souhait de la Municipalité était de regrouper cette discussion entre cette interpellation urgente et cette pétition déposée et traitée par votre Commission des pétitions. Je rappelle et pour que ce soit clair, notamment pour Mme Schaller, il n'est pas question de tout raser avant d'avoir discuté du rapport-préavis. Nous n'allons pas déconstruire cette auberge avant d'avoir pu discuter tous ensemble des propositions qui ont été faites ce soir et des propositions de la Municipalité. Je trouve que c'est une bonne chose. Nous pourrions alors être beaucoup plus précis dans les chiffres. De manière plus sereine, nous aurons l'occasion d'exprimer notre nostalgie passée, mais aussi d'avoir une vision pour le futur, en gardant en tête les attentes et les besoins de toutes les générations. Madame Piron, je crois que c'est une erreur de dire que les discussions n'ont eu lieu qu'avec une seule génération. Nos enfants grandissent, mais il y en a d'autres qui arrivent. C'est une notion cyclique qui permet aussi de montrer que le projet et la place de jeux, pour parler de l'ensemble du site, ont une belle vie devant eux, puisque les générations se suivent et se ressemblent dans leur envie de s'approprier cet espace. Bien entendu, ce projet n'est absolument pas destiné à une seule génération. Nous aurons l'occasion d'en parler sur le rapport-préavis, ce projet touche toutes les générations, comme tous les espaces publics et tous les espaces de récréation – notamment les forêts – le montrent et l'attestent en termes d'appropriation ces dernières années.

Je n'avais pas présagé de ce que vous avez décidé tout à l'heure, mais je me réjouis de pouvoir rouvrir cette discussion avec les éléments sous les yeux, en termes de rapport-préavis, pour parler de ce merveilleux site cher aux Lausannoises, aux Lausannois, à la Municipalité et à vous toutes et tous.

Mme Anita Messere (UDC) : – Je n'ai évidemment pas le talent oratoire dont a fait preuve la municipale chargée de ce projet, en revanche l'image que j'ai projetée – et que je vous montre à nouveau – démontre assez clairement qu'il reste peut-être des parties en gravier qui chauffent, mais aussi des escaliers qui chauffent aussi et, dans ces deux cas, il ne s'agit plus d'un sol perméable. Je ne raconte pas de fausseté, mais la réalité. *(Une image est projetée.)*

Vous trouverez ce projet sur le site du Mouvement pour la défense de Lausanne, il ne sort pas de nulle part. Je ne suis pas en train de mentir, je suis en train de vous présenter ce qui est projeté par les Verts. C'est hallucinant ! Ne me dites pas que ce qui a été projeté est vert...

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Dans l'image qui a été projetée, il aurait peut-être été utile de mettre le nord en haut et le sud en bas. L'image qui a été projetée avait le nord en bas et le sud en haut. Mais ce n'est peut-être pas ce qu'on apprend en premier dans des études d'architecture... *(Réactions dans la salle.)*

M. Roger Vagnières (UDC) : – J'abonde dans le même sens que les remarques de MM. Jacques-Etienne Rastorfer, Jacques Pernet, Cédric Fracheboud (le budget !) et ma collègue Anita Messere. M. Rastorfer et moi-même habitons dans le même quartier. Avec nos familles, nous fréquentons les restaurants du quartier. Dans la discussion, nous avons oublié un établissement public. Durant mes études à l'École hôtelière de Lausanne (EHL), j'ai fréquenté La Tomate. D'accord, elle n'existe plus aujourd'hui, mais le bâtiment assume toujours la fonction initiale et propose une cuisine telle que mentionnée. Il y a quelque temps, mon épouse m'avait parlé d'une personne chinoise intéressée par un site comme l'auberge de Sauvabelin. Dans le temps, je n'avais pas prêté attention, mais mon épouse sait peut-être comment retrouver la trace de cette personne.

Concernant la Municipalité, je crois savoir qu'elle avait décidé, il y a quelques années, de remplacer les animaux de montagne par ceux Pro Specia Rara. J'ai aussi entendu qu'avec une telle disposition, la Municipalité, dans sa configuration de gauche, pourra faire avec ce site ce qu'elle voulait, construction inclusive. La démolition est un pas dans cette direction. Quo vadis Louzonna ?

M. Quentin Beausire (Soc.), rapporteur : – Par 2 voix pour étude et communication, 7 voix pour préavis et une abstention, la Commission des pétitions vous recommande de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapports-préavis.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis par 75 voix contre 6 et 2 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Mouvement pour la défense de Lausanne (3'042 signatures) :
« *Sauvons l'Auberge du Lac de Sauvabelin !* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Questions orales

Question

M. David Raedler (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand et porte sur les marchés. À Lausanne, nous avons la chance d'avoir des marchés alimentaires de grande qualité où l'on peut acheter des gruyères d'alpage, des bettes et des rampons. J'ai toutefois deux interrogations qui me viennent à l'esprit pour ces fêtes de fin d'année. Nous avons reçu l'agenda des marchés pour le 25 décembre, le marché du mercredi 25 décembre est avancé au 24 décembre. Par contre, le marché du 1^{er} janvier n'est pas avancé au 31 décembre. Ce qui entraîne malheureusement une perte de gain importante pour les maraîchers. Ma question est la suivante : pourquoi n'a-t-on pas pu avancer le marché au 31 décembre ? J'aimerais aussi savoir si la forme actuelle du marché à Saint-François peut être conservée, y compris après la fin du Bô Noël ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – En introduction, la Municipalité tient à souligner le succès croissant et l'importance économique de l'ensemble des marchés lausannois. Vous avez eu l'occasion de vous prononcer sur un rapport-préavis à ce sujet. Il est nécessaire de rappeler que les critères de sécurité demeurent incontournables, ce sera une partie de la réponse aux questions de M. Raedler que je remercie de m'avoir envoyé ses questions.

La consultation de tous les acteurs pouvant être concernés, la mise en balance des différents intérêts en jeu est donc indispensable pour gérer les risques et le succès des marchés lausannois. L'organisation de marché de cette ampleur doit aussi tenir compte des activités quotidiennes et hebdomadaires essentielles.

Par rapport aux deux questions, nous tenons tout d'abord à rappeler la proximité qu'entretient le Service de l'économie avec ces marchands. Dans ce cadre, ces derniers peuvent, à tout moment, faire part de leurs suggestions, de leurs conseils, de leurs remarques. C'est dans ce contexte que s'organisent les déplacements ou ajournements des marchés, notamment parce qu'ils n'ont pas lieu les jours fériés. Chaque année, des discussions ont lieu – ou une consultation écrite selon les circonstances. À titre d'exemple, en 2018, il a été décidé, suite à une requête des marchands, de déplacer le marché du mercredi 26 décembre au lundi 24 décembre. La raison n'était autre que l'attractivité plus

importante d'un 24 décembre, en comparaison avec un 26 décembre. Cette décision a notamment été prise après avoir obtenu une majorité d'avis favorables au sein des marchands. La forte attractivité du 24 décembre est une évidence, comme cela a été remarqué par le Conseil communal, et a conduit, quelles que soient les autres conditions, à l'organisation du marché à cette date. L'attractivité commerciale du 31 décembre est moins évidente. En effet, en comparaison avec le 24 décembre, l'influence n'est pas particulièrement importante à cette date.

En plus, le réveillon tombe au milieu des vacances, c'est l'une des raisons qui ont expliqué ce phénomène. Par ailleurs, cette année, la présence du marché au centre-ville le samedi 28 décembre permet aux clients de faire leurs courses pour le réveillon, sans que leurs produits ne soient altérés. Il semble également important de préciser que les marchés du mercredi n'accueillent environ que 60% des marchands par rapport à un samedi. Lorsqu'un marché est avancé ou reporté, cela diminue encore le nombre de participants. Les marchands argumentent souvent qu'un marché déplacé fonctionne moins bien, les clients oubliant ou ne sachant pas si le marché est ouvert ou pas. Finalement, aucune remarque ou plainte n'a été déposée concernant l'annulation du marché. Au contraire, les inspecteurs des marchés ont eu la possibilité de discuter ces derniers mois avec plusieurs marchands qui ont observé une certaine satisfaction de pouvoir bénéficier, eux aussi, d'une semaine de congés durant les fêtes.

S'agissant de la deuxième question relative au conflit d'intérêts avec la terrasse du Bon-Génie Café, nous rappelons tout d'abord que l'église Saint-François, située au cœur de la place du même nom, est classée monument historique depuis le 25 mai 1900. Il va sans dire que ce site est d'une importance majeure pour la ville et qu'il fait l'objet d'une attention particulière du Service de protection et sauvetage Lausanne. L'espace dédié aux véhicules d'urgence, que ce soit les pompiers ou les ambulances, est non négociable et implique un couloir de passage obligatoire d'une largeur minimale de 3 m 50, pouvant augmenter selon les cas, d'une hauteur minimum de 4 m et d'une zone de manœuvre pour les véhicules lourds. Le principe de zone de sécurité, issu de la directive de la coordination suisse des sapeurs-pompiers, a pour but de répondre à l'article 44 de la norme de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), précisant que les bâtiments et autres ouvrages doivent pouvoir rester accessibles afin que les sapeurs-pompiers puissent intervenir rapidement et efficacement. De ce fait, un couloir de sécurité ne permet pas de combiner la terrasse du Bon-Génie Café avec des stands en face de l'entrée du Bon-Génie. La présence d'une zone de 100 m² dédiée aux manifestations est également réservée en face de la terrasse en question. Cette zone restreint également l'espace à disposition mais elle est importante pour garantir le déroulement des manifestations à Lausanne. Il existe également des raisons logistiques ne permettant pas l'installation de stands de marché à cet emplacement.

En effet, la connexion au réseau électrique est, durant le marché de Noël, permise grâce à une installation provisoire cachée entre les chalets. Dans les autres périodes de l'année, les branchements se font dans l'enceinte de l'église. Il faudrait donc installer une connexion aérienne pour assurer l'approvisionnement électrique des stands. Il s'avère que cette solution n'est pas envisageable et doit attendre les transformations au niveau des boîtiers pour favoriser l'esthétisme. Dans la même optique, nous ne pouvons pas mettre un boîtier électrique permanent au centre de la place. Ainsi, il n'est pas possible de combiner les stands et la terrasse du Bon-Génie Café les jours de marché ; il n'est pas souhaité de faire retirer la terrasse de l'établissement.

L'une des forces des marchés lausannois est de combiner les emplacements des marchands et les terrasses d'établissements. C'est aussi pour cela que nous restreignons certains stands aux marchés. Nous estimons qu'il est important de garantir une cohabitation productive entre les magasins et les marchands pour qu'ils s'entendent et de permettre, le cas échéant, l'accueil d'une manifestation ou l'aménagement de structures temporaires pour enfants, type La Cabane. Sur ces bases, la Municipalité reste ouverte à des propositions

d'amélioration des marchés de la ville, mais ne considère pas les solutions proposées comme définitives.

Question

M. Pierre Oberson (PLC) : – Ma question s'adresse à la Municipalité : la police de Lausanne a dû intervenir pour dégager la rue Centrale, samedi 14 décembre, à la suite de son blocage par Extinction Rébellion. Parmi les manifestants, une membre de ce Conseil a participé activement, donnant une image de notre démocratie à géométrie variable, ce qui n'incite pas nos citoyens à faire confiance aux élus sur les processus parlementaires et démocratiques qui sont les nôtres. Ma question est la suivante : la Municipalité peut-elle garantir que les élus qui participent à des manifestations non autorisées seront appréhendés, le cas échéant, dénoncés aux autorités compétentes de la même manière que les citoyens lambda ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – La Municipalité n'a pas pu se prononcer sur la réponse à apporter à votre question orale. Dans tous les cas, il n'est pas habituel que la police, respectivement la Municipalité, se prononce sur des cas individuels, le principe de base évident étant que la loi s'applique à toutes et à tous de la même manière.

Question

M. Claude Calame (EàG) : – Ma question orale concerne aussi cette manifestation récente d'Extinction Rébellion qui a eu lieu le samedi 14 décembre, à partir de 10 heures. Vous savez que le mouvement a été contraint de déplacer son action d'occupation de la place Saint-François vers la rue Centrale, à la hauteur de la place Pépinet, en raison d'un déploiement policier extrêmement important. Quoi qu'il en soit, quelques-uns des jeunes participants et participantes ont apparemment été interpellés à cette occasion par la police municipale. Et cela, alors qu'ils se rendaient à la manifestation – la presse du dimanche l'a d'ailleurs confirmé. On se demande comment ces personnes ont pu être identifiées par les agents assignés à ce contrôle apparemment préventif. J'ai participé à cette manifestation de manière tout à fait pacifique – je le déclare ici publiquement, étant donné la question précédente – et je me demande si la police municipale avait constitué un fichier avec photo qui permettait d'identifier les personnes ayant participé à des manifestations précédentes et qui étaient susceptibles de participer à la manifestation suivante, en l'occurrence celle de samedi dernier.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je déduis de la question de M. Calame qu'il salue l'efficacité du travail de la police qui a permis d'éviter l'occupation de la place Saint-François, même si je ne suis pas sûr d'avoir compris cela dans ses propos. Pour répondre plus précisément à ces questions sur des fichiers photos de manifestants, j'aimerais rappeler quelques points. Dans le cadre de la manifestation non autorisée du samedi 14 décembre 2019, le collectif Extinction Rébellion avait annoncé sa volonté d'occuper la place Saint-François afin de perturber le trafic. Finalement, plusieurs manifestants ont occupé la chaussée de la rue Centrale et ses abords, à la hauteur de la place Pépinet. Sur les réseaux sociaux, le collectif annonçait le programme de la manifestation, avec prises de parole multiples, disc-jockey et concert. Afin de limiter les perturbations au minimum et de diminuer les risques tant pour les manifestants que pour les usagers de la chaussée et de ses abords, il n'est pas question de tolérer l'installation d'infrastructures dans le cadre de ces manifestations non autorisées. De plus, toute installation fixe est susceptible d'entraver et de péjorer l'accès des secours d'urgence : ambulances, pompiers et police. Dès lors, la police a mis en place un dispositif visant à identifier les véhicules susceptibles de transporter du matériel à destination de l'action du collectif de ce samedi 14 décembre. Aucune personne ou véhicule n'était particulièrement visé, la police ne tenant aucun fichier dans cette optique. Ces contrôles ont permis de saisir

divers matériaux à destination de la manifestation non autorisée. Personne n'a été interpellé ou acheminé au poste dans ce cadre. Malgré ces efforts, il est relevé que les manifestants sont tout de même parvenus à disposer du matériel lourd sur la chaussée : palettes, bidons d'acier remplis de ciment. De plus, ils ont également abandonné un véhicule au beau milieu de la circulation, aux alentours de midi, au milieu de l'artère de Saint-François, créant ainsi une situation potentiellement dangereuse tant pour eux que pour les autres automobilistes. Relevons encore qu'une ambulance, appelée au restaurant Les Brasseurs pour un malaise cardiaque, a vu son temps d'intervention singulièrement rallongé du fait de l'impossibilité de se rendre rapidement à la rue Centrale, du fait des manifestants lourdement entravés entre eux. Au vu de ces éléments, il apparaît que les contrôles visant à éviter l'acheminement de matériel conséquent aux organisateurs de cette manifestation non autorisée font pleinement sens. La Municipalité ne peut que regretter que, malgré les efforts du corps de police, certains manifestants aient pris des risques, tant pour eux que pour d'autres usagers, lors de la tentative de blocage de la chaussée de Saint-François et par leur occupation de la rue Centrale.

M. Claude Calame (EàG) : – Je précise que je n'ai pas parlé des incidents – dont la presse s'est aussi fait l'écho – et qui ont marqué la manifestation elle-même, mais nous y reviendrons naturellement au mois de janvier.

Question

Mme Sandrine Schlienger (UDC) : – Ma question s'adresse à M. le municipal Payot : depuis la rentrée scolaire de cette année, les enseignantes et enseignants ne peuvent plus demander d'argent aux parents d'élèves pour pouvoir faire une sortie ludique ou pédagogique. J'aimerais savoir si ces enseignantes et enseignants peuvent recevoir un don des parents pour que les excursions qui coûteraient trop cher, suivant le tableau fait par le Service des écoles, puissent quand même avoir lieu ? Ou auriez-vous une autre solution ?

Réponse de la Municipalité

M. David Payot, municipal, Enfance, jeunesse et quartiers : – Je remercie Mme Schlienger de reposer la question qu'elle avait posée dans le cadre du débat de la semaine dernière et à laquelle j'avais oublié de répondre dans le feu des arguments. L'arrêt du Tribunal fédéral interdit clairement tant au Canton qu'à la Ville de Lausanne de demander des financements aux parents pour des activités se déroulant dans le cadre scolaire. Il n'interdit pas aux parents d'apporter des financements, que ce soit par la vente de pâtisseries ou autres, avec de leur point de vue une reconnaissance de l'investissement que cela représente, mais aussi le souci que cela risque d'aller à l'encontre de l'arrêt du Tribunal fédéral qui visait au contraire à avoir une égalité entre toutes les classes, quelles que soient les ressources des parents et avec l'engagement tant du Canton que de la Ville, de pouvoir garantir que les sorties puissent avoir lieu dans la mesure où elles ont aussi une dimension pédagogique et qu'elles s'intègrent dans le cadre de l'enseignement.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ma question s'adresse soit à Mme Germond, soit à M. Pidoux. Après des mois de tergiversations, le groupe d'électricité Alpiq a finalement annoncé qu'il allait demander à l'opérateur boursier Six de retirer ses actions du marché boursier. Avec une perte nette de plus de 200 millions de francs au premier semestre, le numéro un de l'électricité en Suisse enchaîne les mauvais résultats depuis quelques années. Romande Énergie souffre également de cette situation ; son chiffre d'affaires n'étant en hausse que de 1 % sur une année. Son bénéfice net s'est réduit de plus de la moitié au premier semestre, principalement en raison de sa participation dans EOS Holding qui détient plus de 31,4 % d'Alpiq. Quelles sont les conséquences financières de cette situation pour la Ville ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Comme l'a dit M. Gaudard, au même titre que Romande Énergie, la Ville de Lausanne n'est pas directement actionnaire d'Alpiq, mais d'EOS qui est elle-même actionnaire d'Alpiq. Les incidences des résultats d'Alpiq pour la Ville de Lausanne, sur ses comptes et bilan, sont nulles, puisque nous n'y intégrons pas les sociétés détenues de façon indirecte. Ce n'est pas le cas de Romande Énergie ; cette dernière est une société elle-même cotée en bourse et qui y restera cotée, contrairement à Alpiq qui en sortira à la fin de la semaine.

Les sociétés cotées en bourse se doivent d'appliquer des règles de comptabilité internationale extrêmement compliquées et rigoureuses qui font qu'elles doivent intégrer, dans leurs résultats semestriels et annuels, la valeur et les résultats des sociétés qu'elles détiennent, y compris si elles les détiennent indirectement. Les résultats d'Alpiq n'ont pas d'incidence sur les comptes de la Ville de Lausanne ; ils en ont donc par contre sur les résultats de la société Romande Énergie. Ce que je peux aussi vous dire, et c'est une chose que j'ai déjà eu l'occasion de communiquer à ce Conseil, c'est que la société Alpiq est un très gros producteur d'électricité en Suisse. Elle produit à peu près un tiers de toute l'électricité suisse. Cette société n'est aucunement distributrice, c'est-à-dire qu'elle n'a pas du tout de clients finaux, contrairement aux Services industriels (SIL). Cela veut dire que cette production d'Alpiq doit être « hedgée » – en français – c'est-à-dire qu'elle doit être vendue relativement longtemps à l'avance de façon à sécuriser, non pas les résultats, mais la pérennité de la société.

Cela signifie qu'Alpiq a vendu sa production, depuis 2015 jusqu'à 2019, à des prix qui étaient ceux du marché européen de l'électricité d'il y a quelques années, donc des prix extrêmement bas. Nous en avons parlé à plusieurs reprises, Alpiq a dû vendre une partie de sa production à des prix inférieurs au prix de production. Cette situation s'est prolongée jusqu'en 2019, ce qui veut dire que les résultats d'Alpiq seront, cette année encore, probablement déficitaires. En revanche, à partir de 2020, les prix ont repris un peu de couleur pour les producteurs et on sait déjà que la production des deux années dernières d'Alpiq a pu être vendue aux prix futurs de 2020 et 2021. Les résultats de la société Alpiq seront donc meilleurs en 2020, nous le savons déjà, qu'ils l'ont été en 2019.

Question

M. Vincent Vouillamoz (CPV) : – Si ma question ne concerne pas la manifestation évoquée précédemment, elle s'intéresse à un ouvrage aux mains de la Municipalité qui interpelle quant à son impact environnemental. Elle s'adresse a priori à Mme la municipale Natacha Litzistorf.

(Une image est projetée.) Lors d'une visite au Salon des métiers, début novembre, j'ai constaté que le pavillon provisoire installé dans les jardins de Beaulieu était puissamment chauffé, bien que manifestement non occupé dans le cadre de cet événement. Sur la base d'informations portées à notre connaissance dans le cadre du large débat sur la fondation de Beaulieu, ce bâtiment a été réalisé avec un statut provisoire non chauffé. En tant que professionnel du bâtiment, j'ai la nette impression que cet édifice ne répond à aucune des exigences minimales requises en matière de performances énergétiques : absence d'isolation thermique, aucun recours aux énergies renouvelables, protection solaire inexistante. La Municipalité peut-elle, d'une part, nous indiquer quel agent énergétique est englouti par ce bâtiment : le mazout, l'électricité ? D'autre part, peut-elle nous dire si cette installation, fort laide et malvenue dans les jardins de Beaulieu, dispose d'une autorisation d'exploiter ?

Réponse de la Municipalité

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – N'ayant pas reçu la question préalablement, il me sera compliqué de répondre très précisément sur les aspects évoqués par le conseiller communal, M. Vouillamoz. Il n'en

demeure pas moins que cette construction a effectivement été faite par la Fondation de Beaulieu et qu'elle a été utilisée à l'occasion de plusieurs moments plus ou moins festifs dans le cadre de foires ou d'autres événements ayant eu lieu sur le site. Ce pavillon n'est pas destiné à être pérenne. Il me semble que nous avons eu quelques discussions sur le sujet au sein du Conseil de fondation et avec le syndic pour évaluer la pertinence de conserver cet édicule qui ne mériterait pas vraiment ce nom à cet endroit. En revanche, je n'ai pas vu l'installation de chauffage. Je tâcherai de me renseigner sur cette dernière.

Question

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Ma question se rapporte aussi à la manifestation d'Extinction Rébellion du 14 décembre. Je crois que les aspects principaux ont été rappelés, mais je voudrais me focaliser sur les aspects financiers. Je m'excuse par avance, en relisant ma question, je me rends compte que j'aurais dû l'envoyer à l'avance au municipal, M. Hildebrand, mais j'espère qu'il pourra nous donner quelques informations. M. le municipal peut-il nous donner le coût pour la Ville en termes de mobilisation des policiers ? Si ce n'est pas le cas, peut-il nous donner une notion du nombre de policiers qui ont été mobilisés pour gérer cette manifestation non autorisée ? Toujours dans une logique financière, j'aimerais aussi poser la question suivante : des magasins et des commerces ont été empêchés de travailler dans le cadre de leur activité lors d'un week-end très important pour leur chiffre d'affaires, est-ce que ces commerces ont le droit de demander une compensation financière pour la perte subie ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je donnerai la réponse habituelle de la Municipalité à ce genre de question. S'agissant du nombre de policiers engagés, ces données ne sont généralement pas transmises. S'agissant du coût par policier, par corollaire, c'est une information que nous ne donnons pas non plus. S'agissant des conséquences sur les commerces et les coûts qui pourraient être répercutés sur les organisateurs de la manifestation, puisque nous n'avons pas d'organisateur de la manifestation, étant donné qu'il n'y a pas eu de demande d'autorisation, il est difficile de leur imputer ces coûts ou de leur transmettre les demandes des commerces. Je constate en effet que de nombreux commerces se sont plaints auprès de moi ou des policiers en action des conséquences néfastes de cette manifestation, dans cette période qui précède les vacances de Noël. Pour le reste, s'agissant de manifestations à visée politique, il n'est traditionnellement pas demandé de frais.

Question

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ma question s'adresse aussi à M. Hildbrand. Je lui ai communiqué ma question il y a quelque temps déjà, il est donc au courant. Monsieur Hildbrand, vous vous rappelez que, le 12 mars de cette année, j'avais déposé au nom du groupe Ensemble à Gauche une interpellation urgente suite à un rapport contrasté sur la politique de lutte contre le deal à Lausanne. En substance, je demandais quelles mesures correctives allait apporter la Ville de Lausanne.

Vous vous en rappelez, nous en avons parlé brièvement dans le cadre du budget. Lors du débat sur cette interpellation, le Conseil avait adopté la résolution suivante : « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui présente une communication détaillée sur la solution qu'elle entend donner à son dispositif de lutte contre le deal de rue, ainsi que sur les mesures concrètes qu'elle compte prendre suite au rapport sur le deal de rue daté du 19 décembre 2018 dans les plus brefs délais. » Je constate que, cette résolution ayant été prise le 26 mars 2019, elle aurait dû recevoir une réponse le 26 septembre. Nous sommes le 17 décembre et je n'ai toujours pas reçu de nouvelles. Je me permets donc de poser la question suivante : quand la Municipalité entend-elle donner sa réponse à la résolution prise par le Conseil communal ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Dupuis pour sa question qui appelle en effet une réponse de ma part. Nous sommes en retard, vous aurez une réponse au mois de janvier, sans faute.

Question

M. Valentin Christe (PLC) : – Ma question s'adresse aussi à M. le municipal Hildbrand, décidément à l'honneur ce soir. Dans une interview accordée fin octobre à un journal dominical concernant les manifestations non autorisées organisées par le mouvement Extinction Rébellion, le commandant de la police de Lausanne a tenu certains propos qui peuvent surprendre, je vous en propose un bref florilège : « Ma première mission, lorsque des activistes s'approprient une rue ou un pont, c'est indirectement de les protéger en fermant les différents axes, comme pour un cortège autorisé, même si je ne peux pas accepter leur mode de faire. » Je continue : « La situation doit revenir à la normale par le dialogue, que cela prenne trois, six ou neuf heures. » Ou encore, je cite toujours le chef de la police : « Convaincu de la justesse de leur discours, je dois garantir cette liberté d'expression, mais également préserver l'État de droit en rétablissant l'autorité publique qui m'est déléguée par l'État. »

Ces propos laissent planer un flou déplaisant. J'implore votre indulgence, Madame la présidente, j'ai deux questions à poser, mais elles se recourent :

- Face à des manifestations non autorisées, à qui appartient l'appréciation de la situation ? À la Municipalité de Lausanne ou à la police ?
- Les fonctionnaires lausannois ne sont-ils pas astreints à un devoir de réserve, plutôt que de s'épancher ainsi dans la presse ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – J'implique mes collègues, mais je pense pouvoir assez facilement refléter leur avis dans les questions qui nous sont posées ce soir. Je pense qu'il est extrêmement juste de dire que la Municipalité et l'administration, dont fait partie le corps de police, doivent, dans le cadre de leur action, préserver la liberté de manifester et préserver tant les tiers impactés par les manifestants que ces derniers, y compris contre les dangers dans lesquels ils se mettent volontairement. Je crois pouvoir dire que, dans les grandes lignes, dans l'interview donnée par le commandant du corps de police, les prises de position sont partagées par la Municipalité. Les citations que vous avez lues auraient pu être portées par le collègue municipal.

Pour moi, il n'y a rien de choquant dans ces citations. La responsabilité politique existe, la responsabilité opérationnelle qui consiste à faire respecter les lois, conformément au serment et aux compétences conférées, la gestion opérationnelle sur le moment, avec l'évaluation des risques et les moyens engagés, doivent également être respectées par la Municipalité chez les professionnels. Soyez assurés que des échanges très réguliers sur ces questions ont lieu et qu'il n'y a pas à douter de l'efficacité de notre corps de police. Je constate d'ailleurs que les critiques de gauche comme de droite nous font parfois penser que la Municipalité et le corps de police ne font pas tout faux.

Question

M. Jacques Pernet (PLR) : – Ma question concerne la piscine de Mon-Repos ; je suppose qu'elle s'adresse à M. Tosato. Cet automne, nous étions en famille à la piscine de Mon-Repos. Il y a deux piscines principales : une pour les nageurs, l'autre pour ceux qui désirent plutôt jouer avec leurs enfants. L'eau était si froide que nous nous sommes réfugiés dans la pataugeoire où l'eau était plus chaude et nous n'étions pas les seuls. (*Réactions dans la salle.*) À la sortie, un tableau indiquait que toutes les piscines étaient à 28°. Plusieurs personnes m'ont confié qu'elles n'allaient plus dans cette piscine, parce que l'eau était trop froide. Je serais intéressé de connaître votre avis : sommes-nous tombés sur un mauvais jour ou pas ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale : – Je remercie M. Pernet de me donner ces informations. Je n'étais pas au courant de la température de l'eau le matin où vous vous êtes rendu à Mon-Repos, mais je vais me renseigner. J'espère que ce n'est pas de nouveau l'urgence climatique qui a sévi. (*Rires.*)

Question

M. Xavier Company (Les Verts) : – En introduction à ma question, qui remplacera mes paroles, puisque je parle vraisemblablement trop, je demanderai à M. Tétaz de projeter une très courte vidéo.

La présidente : – Monsieur le conseiller, vous ne m'avez pas envoyé votre demande cet après-midi. Je n'ai pas pu visionner votre vidéo. Dès lors, comme je suis garante de la bienséance des débats, vous comprendrez aisément que je ne peux pas permettre de projeter une vidéo que je n'ai pas vue. Néanmoins, vous pouvez poser votre question.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je l'ai envoyée au secrétaire du Conseil communal qui, à mon avis, se réunit avec vous avant la séance du Conseil. Par ailleurs, je pense que vous l'avez déjà vue, comme la majeure partie de ce Conseil. Je vais donc poser ma question, mais j'espère que vous saurez faire preuve du même formalisme avec les membres de votre groupe qui ont violé le règlement, notamment ce soir.

Ma question s'adresse, une fois de plus, à M. le municipal, Pierre Antoine Hildbrand. Comme ma parole doit remplacer l'image, je vais vous décrire cette vidéo. Nous voyons une policière qui empêche un photographe de Keystone de prendre des photos de la manifestation et qui le repousse au-delà d'un certain périmètre, alors que celui-ci ne se trouve pas proche de l'intervention policière. Par la suite, nous voyons des policiers qui vont chercher quelqu'un de l'autre côté du cordon policier, le tirer à l'intérieur du périmètre qui est censé être interdit, pour l'embarquer dans un fourgon de police, contre son gré, et alors qu'il a expressément refusé d'y aller. Ma question est donc la suivante : pensez-vous que l'attitude de la Municipalité vis-à-vis de la presse et des personnes regardant la manifestation depuis l'autre côté du cordon policier était adéquate et proportionnée ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je remercie M. Company pour sa question. Je dois dire que la Municipalité est irréprochable. Votre question demandait si le travail de la Municipalité était adéquat et proportionné. Je peux vous le dire, la réponse à la question orale que vous venez de poser est claire : la Municipalité a été irréprochable. Je crois comprendre que vous voulez surtout connaître la position de la Municipalité sur la police, ce qui intéresse sans doute plus ce Conseil, que sur le travail de la Municipalité ce samedi. Je peux vous garantir que cette dernière ne chômait pas, mais elle n'était pas tout à fait active à l'égard des photographes d'ATS Keystone ou d'autres personnes en marge de la manifestation.

Je vais être un peu long, parce que je vais vous lire le communiqué de presse qui a été envoyé en fin d'après-midi aux médias. Il permettra d'expliquer la situation. Il permettra également de voir qu'une vidéo donne certes un certain nombre d'informations, mais qu'il convient aussi de connaître tout le contexte qui précède et à d'autres endroits par rapport aux événements dont vous prétendez faire une juste interrogation. J'aimerais dire aussi que la Municipalité partage profondément les préoccupations portées par les manifestants, mais aussi d'autres personnes qui ne manifestent pas, et qu'elle prépare un plan climat assorti de mesures ambitieuses. Peut-être est-il bon de le rappeler, puisque nous sommes face à des manifestations à répétition, toutes non autorisées et ne faisant pas l'objet de demande. La Municipalité rappelle également son attachement à la liberté de la presse, et cela comprend évidemment les photographes de presse, mais elle conteste une atteinte à sa liberté. Elle relève que la police a notamment visé à faciliter l'accès à la zone d'intervention pour les

médias. Aucun débordement a été constaté lors de la gestion de cette manifestation non autorisée, grâce à l'action proportionnée de la police.

Lors de la manifestation non autorisée d'Extinction Rébellion du samedi 14 décembre 2019, plusieurs centaines de manifestants ont occupé la chaussée de la rue Centrale et ses abords, à la hauteur de la rue Pépinet. Ce blocage a eu lieu dès 10 h 30, alors que d'autres manifestants ont tenté de bloquer la circulation sur la place Saint-François. Ces actions et différents mouvements de foule ont perturbé la circulation des véhicules et des transports publics en ville. L'intervention d'une ambulance, engagée pour un secours d'urgence dans le secteur, a par ailleurs été retardée en raison de la présence des manifestants. À 13 h 15, la police a procédé à des sommations d'usage, invitant les manifestants à quitter les lieux. Plus d'une centaine d'entre eux ont refusé de le faire. Une intervention de police visant à libérer la rue Centrale a eu lieu. Lors de cette action, un périmètre de sécurité a été délimité par un ruban rouge et blanc, comme il est d'usage afin de garantir que seuls les collaborateurs des services de police et les partenaires d'urgence soient au contact des contrevenants. Ceci permet de garantir la sérénité de l'intervention, la sécurité des intervenants, des observateurs – puisqu'il y avait des observateurs sympathisants d'Extinction Rébellion – et des personnes interpellées.

Dans ce cadre, afin de faciliter le travail des médias, une zone à l'intérieur du périmètre a été réservée aux photographes de presse et aux journalistes, à proximité immédiate des manifestants et des intervenants, sur la rue Pépinet et la terrasse des Brasseurs. Je dois aussi dire que je connais peu de manifestations où il y a eu autant de captations vidéos, photographiques ou sonores. Les journalistes ou photographes le demandant ont pu quitter cette zone en étant accompagnés, dès lors que leur sécurité pouvait être garantie, afin d'accéder au plus près de l'intervention. En témoigne un certain nombre de photographies en gros plan prises directement sur des mains attachées ou des dispositifs que les manifestants s'étaient eux-mêmes attachés autour des mains. Un photographe n'a pas respecté la consigne et a quitté la zone dédiée sans être accompagné. Afin d'éviter tout incident, il lui a été demandé de rejoindre la zone. Les raisons motivant les restrictions d'accès lui ont été expliquées et il a pu poursuivre son travail, puis accéder, peu après, au centre de la zone d'intervention en étant accompagné. Finalement, ce photographe et sa hiérarchie ont déclaré ne retenir aucun grief contre la police. De façon à garantir le meilleur dialogue possible et afin d'échanger une fois encore sur les attentes respectives de la police et des médias, une rencontre a d'ores et déjà été planifiée entre le responsable de l'agence photographique et le responsable média du corps de police.

En ce qui concerne les accusations de délit de faciès, la Municipalité conteste de telles allégations. En effet, l'action policière a été dirigée à l'encontre d'un spectateur qui a profité des événements pour haranguer la foule et échauffer les esprits. Il a été invité à se calmer, puis à suivre les policiers. Ce qu'il n'a pas fait. Dès lors, il a été interpellé par les agents. Peu après, il a pris la fuite et a à nouveau été interpellé, puis acheminé à l'Hôtel de police.

La Municipalité soutient la police et son travail réalisé avec proportionnalité dans le cadre de la gestion de cette manifestation très compliquée et non autorisée. Elle rappelle enfin, à nouveau, qu'elle partage les préoccupations des manifestants et prépare un plan climat assorti de mesures ambitieuses.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Monsieur le municipal, je vous remercie de m'avoir donné votre réponse à l'avance, avec votre communiqué de presse. D'ailleurs, l'agence Keystone l'a aussi reçue à l'avance et a pu réagir dans deux médias, *24heures* et le *Courrier*. Dans ces médias, le responsable de l'agence Keystone a indiqué : « nous sommes surpris, toutefois, que notre photographe soit accusé ainsi. Il n'a commis aucune erreur. » Et dans l'autre journal : « Notre photographe a fait zéro faute, il est exclu qu'il porte le chapeau. » J'aimerais donc savoir quelle version est correcte entre celle du photographe et celle du municipal ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds volontiers à cette question pour éclaircir ce point. Des consignes ont été données aux photographes. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une violation qui mériterait interpellation. Nous avons simplement demandé aux photographes de respecter des consignes de façon à ce que nous puissions gérer l'ensemble des personnes qui étaient actives dans le périmètre de sécurité. Il y a donc une divergence d'interprétation. La phrase qui figure dans le communiqué de presse a été discutée avec le responsable d'ATS Keystone. Nous comprenons parfaitement sa position, mais nous maintenons notre position. Une discussion aura lieu très prochainement. Il n'y a que des divergences d'interprétation, les faits sont clairs. Nous ne reprochons pas à ce photographe d'avoir violé les règles liées aux manifestations, mais de ne pas avoir respecté les consignes imposées par la police, pour sa propre sécurité, dans le cadre compliqué de la gestion d'une manifestation non autorisée.

La séance est levée à 22 h 30.

Abonnements :

Secrétariat du Conseil communal
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne
021 315 21 01/03